# Le Mot du Maire

L'année 2015 restera longtemps gravée dans la mémoire collective après les effroyables attentats de janvier et, plus proches de nous, ceux du 13 novembre dernier.

Après de telles tragédies il est bien difficile de trouver les mots justes pour dire toute notre compassion aux familles et aux proches de ceux qui ont été lâchement assassinés et aux blessés à jamais traumatisés.

Cette compassion nous la témoignons aussi à toutes celles et à tous ceux qui ont pu échapper au massacre mais qui sont meurtris à vie.

La vie doit cependant continuer et notamment avec nos traditions qui fondent notre fraternité.

Aussi, au nom du Conseil Municipal, j'adresse à toutes et à tous des vœux sincères et chaleureux pour que 2016 nous permette de retrouver la paix et la sérénité et une belle année de bonheur et de joies personnelles et familiales à partager avec tous ceux qui vous sont chers.

Nous n'oublions pas dans nos pensées toutes celles et tous ceux qui souffrent à des titres divers et que nous assurons de notre sollicitude.

2015 aura été une année contrastée avec, d'une part, des investissements qualitatifs tels que le réaménagement des trottoirs rue Pasteur, l'extension de la Maison pour Tous, la 1ère tranche de travaux de restauration intérieure de l'Eglise, l'enfouissement des réseaux et le remplacement de l'éclairage public, quartier de Réal et, d'autre part une diminution très sensible de notre autofinancement dûe à la baisse annuelle, jusqu'en 2017, de la dotation de l'Etat dans le cadre de la participation des collectivités au redressement des finances publiques, décidée par le gouvernement.

Nous avons, par ailleurs, lancé deux procédures de modification simplifiée du PLU.

L'une concerne le changement de destination d'un terrain proche du rond-point, situé à la sortie Nord de Boissy, sur lequel nous souhaitons la construction d'une pharmacie et d'un centre médical.
La loi sur l'accessibilité nous a contraints à rechercher avec les professionnels de santé une solution globale.

Ainsi ce projet devrait permettre de pouvoir conserver sur notre territoire, voire de l'enrichir, les équipes médicale et paramédicale ainsi que la pharmacie qui pourront proposer un choix de services plus importants. L'autre aspect positif est la réalisation de places de stationnement en nombre suffisant et qui aujourd'hui font défaut, compte tenu de la difficulté à stationner au chœur du village.

L'autre modification concerne la construction de logements, sur le terrain RFF qui doit être adaptée à la demande et aux besoins réels (voir détail en pages intérieures, principales réalisations 2015).

Pour 2016, les travaux prévus sont plus restreints et compte tenu de l'importance, en terme financier, de la réalisation de la maison médicale nous axerons notre effort sur ce projet. Cependant, les subventions étant obtenues, nous lancerons au printemps la 2ème tranche de restauration intérieure de l'église.

Par ailleurs, l'assainissement prévu au quartier haut du Réal est très compromis pour 2016 compte tenu du recours effectué par l'association Val de Viosne Environnement sur le projet « Panhard » sur la ZAC de Puiseux (le projet d'assainissement du SIARP est lié à celui de la ZAC de Puiseux).

Vous trouverez dans les pages intérieures le détail des informations concernant l'ensemble des réalisations 2015 et des projets 2016.

De façon rituelle, j'adresse des remerciements chaleureux à toutes celles et tous ceux qui, au sein du Conseil Municipal, du Personnel, de la Médiathèque, de l'Ecole et des associations, apportent une contribution particulièrement appréciée et indispensable à la vie municipale.

Merci à nos annonceurs qui assurent l'essentiel du financement de ce bulletin et à notre partenaire « L'AUTRE » pour sa réalisation, sans oublier la contribution des membres de la commission information pour la préparation et la correction.

Bien à vous.
Votre Maire
Michel GUIARD

# Taxe locale et Taux d'imposition

**Le Conseil Municipal a approuvé le 02 avril 2015 le budget primitif et les taux des quatre taxes.**

| | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Taxe d'habitation* | 11,18 | 11,18 | 11,18 | 11,41 | 11,41 | 5,65 | 5,65 |
| Foncier bâti | 8,08 | 8,08 | 8,08 | 8,25 | 8,25 | 8,25 | 8,25 |
| Foncier non bâti* | 41,35 | 41,35 | 41,35 | 42,19 | 42,19 | 40,24 | 40,24 |
| Taxe professionnelle | supprimée | supprimée | supprimée | supprimée | supprimée | 9,51 | 9,51 |
| Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) | 16,80 | 16,80 | 16,80 | 17,14 | 17,14 | | |

| *Pour comparaison* | Moyenne départementale | | | Moyenne nationale | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2014 | 2013 | 2012 | 2014 | 2013 | 2012 |
| Taxe d'habitation | 22,97 | 22,83 | 22,83 | 23,95 | 23,83 | 23,83 |
| Foncier bâti | 20,40 | 20,29 | 20,29 | 20,20 | 20,04 | 20,04 |
| Foncier non bâti | 64,87 | 63,85 | 63,85 | 48,53 | 48,79 | 48,79 |
| Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) | | non communiqué | | 25,76 | 25,59 | 25,59 |

# Sommaire


| | | | |
|---|---|---|---|
| Le mot du Maire | page 1 | Centre Communal d'Action Sociale | page 27 |
| Taxes | page 2 | Assistantes maternelles agréées | page 27 |
| Le Conseil | page 4 | Commission animation | page 28 |
| La Commune | page 5 | Médiathèque | page 29 |
| Personnel communal | page 7 | Club du Bel Automne | page 30 |
| Permanences | page 7 | Arc en Ciel de la Viosne | page 31 |
| Communauté de Communes Vexin Centre | page 8 | Champions à la MPT | page 31 |
| Les réunions du Conseil | page | Maison Pour Tous | page 32 |
| Compte administratif communal 2014 | page 19 | Tennis Club Buxérien | page 33 |
| Compte administratif Eau 2014 | page 19 | Les Petites Canailles | page 34 |
| Budget communal 2015 | page 20 | ESB Football | page 35 |
| Budget Eau 2015 | page 20 | Village fleuri | page 36 |
| Principales Réalisations 2015 | page 21 | Calendrier des manifestations | page 37 |
| Principaux Projets 2016 | page 22 | M. et Mme Deboos | page 38 |
| Etat civil | page 23 | Cérémonie du 11 novembre | page 38 |
| Vacances scolaires | page 24 | Ados'lympiades | page 39 |
| Parents élus au conseil d'école | page 24 | S.I.A.R.P. + Informations en vrac | page 40 |
| Affaires scolaires | page 25 | Numéros utiles | page 45 |
| Association des parents d'élèves | page 26 | Comment obtenir ? | page 47 |



EVVO
TRAVAUX PUBLICS
Entreprise de Viabilité du Val d'Oise

34, Parc d'activité du Coudrier - 95650 BOISSY L'AILLERIE
Tél. 01 34 66 90 10 - Fax. 01 34 42 10 45 - E-mail : info@evvo.fr

# Le Conseil Municipal

## Les adjoints

Hubert
BARTELOUS

Jean-Michel
COTTIN

Jean-Pierre
THENIER

Christine
DELTRUC

Anne-Marie
SANSONE

## Les conseillers

Christine
CHARPENTIER

Laurence
VAN DER BEKEN

Claude
VAUTIER

Sonia
BRARD

Alain
LIBAUDE

Véronique
AUFFRET

François
BAVIERE

Frédérique
BEAL

Ludovic
BERTHY

Virginie
JOSEPH

Bernard
DELTRUC

Corinne
ROMET

Paul
BUBRAY

## Les commissions municipales

**Le Maire est de droit Président de l'ensemble des Commissions.**

➔ **FINANCES** : **Michel Guiard.**
Hubert BARTELOUS, Jean-Michel COTTIN, Sonia BRARD, Véronique AUFFRET, François BAVIERE.

➔ **INFORMATION** : **Adjoint délégué : Hubert BARTELOUS.**
Alain LIBAUDE, François BAVIERE, Christine CHARPENTIER.
Membres extérieurs : Claire LECLERC, Christiane VAUTIER

➔ **C.C.A.S, Centre Communal d'Action Sociale** : **Adjointe déléguée : Anne-Marie SANSONE.**
**Les Conseillers sont :** Bernard DELTRUC, Alain LIBAUDE, Christine CHARPENTIER, Corinne ROMET, Laurence VAN DER BEKEN.
**Membres Extérieurs :** Elise NOUBEL, Claire LECLERC, Janine BLIN, Francine DARRAS, Adeline CECCONELLO, Serge EYFFERT

➔ **ANIMATION** : **Adjoint délégué : Jean-Michel COTTIN.**
**Les Conseillers sont :** Jean-Pierre THENIER, Frédérique BEAL, Bernard DELTRUC, Claude VAUTIER, Sonia BRARD, Alain LIBAUDE, Laurence VAN DER BEKEN, Ludovic BERTHY.
**Membres extérieurs :** Murielle JONNIAUX, Adeline ROMET, Michèle THENIER, Eric ROMET, J. François BULCOURT, Eléna LEMIRE, Mario SANSONE, Adeline CECCONELLO, Serge EYFFERT, Sandrine SERRURIER, François BALDUZZI, Adrien ALRIC, Sarah JOMAIN, Chloé VAUTIER, Catherine DUPUICH, Nathalie CAILLARD.

➔ **Caisse des Ecoles et affaires scolaires :** : **Adjointe déléguée : Christine DELTRUC.**

➔ **Composition de la CdE :** **Les Conseillers sont :** Alain LIBAUDE, François BAVIERE, Ludovic BERTHY, Frédérique BEAL.
**Membres Extérieurs** : Anne-Noëlle PLUZANSKI, Claire LECLERC, Francine DARRAS, Catherine DUPUICH, Sandrine SERRURIER.

➔ **TRAVAUX** : **Adjoint délégué : Jean-Pierre THENIER.**
Hubert BARTELOUS, Jean-Michel COTTIN, Christine CHARPENTIER, Laurence VAN DER BEKEN, Sonia BRARD, Virginie JOSEPH, Bernard DELTRUC.

➔ **APPEL D'OFFRES** : **3 titulaires :** Jean-Pierre THENIER, Virginie JOSEPH, Sonia BRARD.
**3 suppléants :** Bernard DELTRUC, Hubert BARTELOUS, Paul DUBRAY.

➔ **JURY CONCOURS VILLAGE FLEURI** :
Anne-Marie SANSONE, Christine DELTRUC, Jean-Pierre THENIER, Christine CHARPENTIER, Laurence VAN DER BEKEN, Corinne ROMET, Michelle THENIER.

➔ **FLEURS** : Anne-Marie SANSONE, Michèle THENIER

➔ **RELAIS EMPLOI** : Christine DELTRUC, Anne-Marie SANSONE, Sonia BRARD

➔ **MEDIATHEQUE MUNICIPALE** :
**Les Conseillers sont** : Christine DELTRUC, Alain LIBAUDE
**Membres extérieurs** : Annick LAMOTHE, Catherine RAULT, Christine RAFFLEGEAU-DENIS, Eléna LEMIRE, Elisabeth PUENTE, Lise GLADY, Jackie PAPILLON, Josiane TACK, Lédi TACK, Sylvie MARISSAEL.

## Les organes de représentation hors commune

➔ **S.I.A.V.V. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE LA VIOSNE**
**2 titulaires** : Bernard DELTRUC, Paul DUBRAY

➔ **S.I.A.R.P. SYNDICAT INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT RÉGION DE PONTOISE**
**3 titulaires** : Michel GUIARD, Jean-Pierre THENIER, Alain LIBAUDE

➔ **S.M.D.E.G.T.V.O. SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ DU GAZ ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE**
**1 titulaire** : Jean-Michel COTTIN
**1 Suppléant** : François BAVIERE

➔ **P.N.R.V. SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN**
**1 titulaire** : Claude VAUTIER
**1 Suppléant** : Sonia BRARD
Le Maire est titulaire au titre de la CCVC.

➔ **COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE** **1 titulaire** : Sonia BRARD.

➔ **C.I.G. CENTRE INTERCOMMUNAL DE GESTION** **1 titulaire** : Sonia BRARD.

➔ **DEFENSE** **1 titulaire** : Ludovic BERTHY

➔ **SMGFAVO. SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALIÈRE DU VAL D'OISE**
**1 Titulaire :** Virginie JOSEPH
**1 Suppléant :** Jean-Michel COTTIN

➔ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BRIGADE DE LA GENDARMERIE**
**1 Titulaire :** Michel GUIARD
**1 Suppléant :** Hubert BARTELOUS

➔ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE** (Résultat des élections du 23 mars 2014).
**3 Titulaires :** Michel GUIARD, Christine DELTRUC, Claude VAUTIER

## Personnel Communal

**Secrétaire de Mairie**
Pascale MONTOLIU.

**Réception, secrétariat**
Virginie MALHEIRO, Edwige LANDRIN.

**Espaces verts, voirie, entretien, divers…**
Damien SCALVONS, Pascal MAISONNEUVE, Georges ISHAQ

**Ecoles**
Maria CAVACO, Véronique DEMONT, Florence SAYON.

**Cantine et entretien**
Michèle KING, Julien PARIS, Maria CAVACO et cinq personnes de l'association «VIE».

## Permanences

**Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent :**

Du lundi au vendredi..... sur rendez-vous.
Le samedi matin..... de 10H00 à 12H00 sur rendez-vous.

**Contacts Mairie :** 9, rue de la République. Boissy l'Aillerie. 95650
Téléphone : 01 34 42 10 05. Fax : 01 34 42 14 91
Site Internet : www.boissylaillerie.com
E.mail : mairie.boissy-laillerie@wanadoo.fr
michel.guiard.mairie@wanadoo.fr
hubert.bartelous.mairie@wanadoo.fr
amsansone.mairie@orange.fr
jmcottin.mairie@orange.fr
cdeltruc.mairie@orange.fr
jean-pierre.thenier.mairie@orange.fr

Heures d'ouverture au public :

Le lundi..... de 14H00 à 17H00.
Du mardi au vendredi..... de 09H00 à 12H00.
Le samedi matin..... de 09H30 à 12H00.

**Bureau d'aide sociale** : ..... sur rendez-vous, s'adresser au secrétariat.
**Conseils juridiques** : ..... sur rendez-vous, s'adresser au secrétariat.
**Organisation administrative** :

Préfet du Val d'Oise..... M. Yannick BLANC
Député de la 10ème Circonscription M. Dominique LEFEBVRE
Conseillers départementaux..... Mme. Sophie BORGEON, M. Gérard SEIMBILLE

# Communauté de Communes Vexin Centre

2015 aura été une très mauvaise année sur le plan financier, avec la diminution de près de 35% de la dotation de l'Etat, soit d'environ - 100 000 €.

A cette baisse de la dotation s'est ajouté l'abandon par l'Etat de l'instruction des autorisations du droit du sol que nous avons compensé par la création d'un pôle dédié à ce service (coût annuel 140 000€).

Pour ces deux raisons principales nous avons été contraints d'augmenter les taux additionnels des 4 taxes, même si ceux-ci restent encore très raisonnables.

Sur le plan du développement économique nous avons investi, depuis 2013, pour réaménager le site de la CCVC de Vigny en créant des cellules de 150 à 500m² pour l'accueil d'entreprises artisanales.
C'est dans ce contexte que nous avons accueilli dans nos locaux l'association Vexin Insertion Emploi qui a aménagé une plateforme, dédiée à l'écoconstruction et à la rénovation énergétique, dans le cadre d'un chantier d'insertion.

Notre site internet qui a subi de nombreuses cyber attaques a été verrouillé et seule la consultation est possible dans l'attente de la création d'un nouveau site, en partenariat avec l'Union des Maires.

En début d'année, nous allons mettre en ligne une plateforme de mise en réseau pour les habitants qui s'intitulera Vexin Centr'Aide. Elle sera consultable à partir du site de la CCVC ou directement en tapant www.vexincentraide.fr. Les services retenus sont :
Aide informatique et internet – Stages – Recyclage et dons d'objets – le Bénévolat – Ménage, travaux, jardinage – les Séniors – le Co-voiturage – Cours et Soutien scolaire – Sport – Garde d'animaux – Cuisine et gastronomie – Vente d'objets – Garde d'enfants – Musique.
Nous comptons beaucoup sur ce nouveau service notamment pour améliorer l'offre de transport, par le co-voiturage local, en complément du transport à la demande, notamment pour les communes mal desservies en transport et pour les personnes n'ayant pas de moyen individuel pour circuler.

Michel GUIARD
Président de la CCVC

## Le 11 février 2015

*Sauf indication contraire, les délibérations ont été votées à l'unanimité.*

**Modification simplifiée du PLU.**
M. le Maire explique au C.M., la procédure qui a été engagée pour réaliser une modification simplifiée du PLU, suite aux dernières évolutions apportées par la loi ALUR, en respectant l'article L123-13-3 du code de l'Urbanisme modifié par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 article 158.
M. le Maire indique que le dossier de la modification simplifiée a été notifié le 17 novembre aux personnes publiques associées.
M. le Maire propose de diffuser l'avis de mise à disposition du dossier public dans le journal « La Gazette du Val d'Oise » avec affichage à la mairie et dans l'information municipale.

**Adhésion au « Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique ». (SMO/VON)**
Le Maire explique au C.M. qu'à la suite de l'adhésion de la C.C.VC au SMO/VON, il convient que le C.M. ratifie cette décision d'adhésion. Le C.M. APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin Centre au SMO/VON.

**Modification simplifiée du PLU**
M. le Maire propose de mettre en œuvre une procédure de nouvelle modification simplifiée du PLU avec la présentation d'un projet d'installation d'une maison médicale.

**Acquisition de terrains.**
M. le Maire explique au C.M. qu'un travail de préparation a été engagé en 2014 pour échanger et acheter certains terrains nécessaires pour des travaux permettant de mieux protéger les riverains de la rue Victor Hugo des coulées de boue.
Ces terrains sont cadastrés :
Section ZA 34, surface de 600 m². Section ZA 33, surface de 1210 m². Section ZA 29, surface de 421 m²
Le prix d'achat est fixé à 1.20 € le m²

**Frais de transport domicile/travail**
M. le Maire informe le C.M. qu'une prise en charge obligatoire des frais de transports collectifs par l'employeur est fixée à 50 % du coût de l'abonnement sur la base des tarifs de 2ème classe pour les agents de la collectivité.
Le mode de versement de la prise en charge se fera mensuellement.

**Rémunération du personnel intervenant dans le cadre des NAP (Enseignement d'anglais).**
M. le Maire propose de fixer le taux horaire de 35 € brut pour un intervenant extérieur dans l'enseignement des langues étrangères (anglais) dans le cadre des NAP.

**Rémunération du personnel intervenant pour l'étude.**
M. le Maire propose de fixer le taux horaire pour le personnel communal effectuant l'étude à 19.45€ l'heure.

**Rétrocession d'un ensemble foncier par la SAFER.**
M. le Maire explique au C.M. qu'il a dû demander à la SAFER de préempter un ensemble foncier F 244 et F 288 de 1880 m², afin de le préserver de devenir une décharge de produits de tailles d'arbres ou de tontes.
Le but de cette opération est de préserver les espaces agricoles et naturels et, si possible, louer ce terrain à un exploitant agricole riverain.

**Achat de terrain.**
M. le Maire informe le C.M. que le terrain cadastré E62 d'une contenance de 1 079 m², situé rue Victor Hugo, dans le marais et contigu à un terrain communal, a été rendu libre à la vente par l'indivision HUBEAUT.
Après entretien avec les propriétaires le prix a été fixé à 800 € et accepté par le Maire.

**Création d'une plateforme logistique sur la ZAC de la chaussée Enquête publique.**
Vu l'arrêté Préfectoral du 17/12/2014, prescrivant une enquête publique sur la demande formulée par la société PANHARD Développement en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de Puiseux Pontoise (ZAC de la chaussée Puiseux).
Considérant que la commune se trouve incluse dans le rayon d'affichage prévu par la réglementation (2 km).
Le C.M. est appelé à formuler son avis sur la demande présentée par la société PANHARD :

Le C.M. ne peut donner en l'état un avis favorable, SOUHAITE des explications complémentaires sur les moyens à mettre en œuvre pour la sécurité du site et de l'environnement, RAPPELLE qu'il est hors de question qu'il puisse y avoir accès aux camions par la RD22 car la traversée de Boissy l'Aillerie est interdite aux camions de plus de 19 tonnes, compte tenu de l'étroitesse de la chaussée et du virage à angle droit au passage du moulin

**DIVERS**
**Projet sur la loi de finances 2015.**
**Suppression des fonds départementaux de la Taxe Professionnelle.**
Le C.M. de Boissy l'Aillerie a appris l'adoption par l'Assemblée Nationale de l'amendement du gouvernement n°1-877 au projet de loi de finances pour 2015 supprimant les Fonds Départementaux de la Taxe Professionnelle au bénéfice d'un dispositif national dont les conditions de répartition sont aujourd'hui inconnues.
Le C.M. s'émeut de cette nouvelle perte de ressources qui affecte les communes du Val d'Oise en les privant d'une recette de fonctionnement et de capacités d'investissement au moment même où elles subissent la diminution de la DGF, la progression des prélèvements sur leurs recettes au titre de la péréquation nationale (FPIC).
Cette disposition constitue un grave préjudice pour la plupart des communes du Val d'Oise.
Aussi, le C.M. demande le rétablissement du bénéfice de FDTP pour les départements.

**Travaux église**
Entreprises retenues.
Signature d'un marché à procédure adaptée pour des travaux de restauration du bas-côté Nord du Chœur de l'Eglise Saint André.
M. le Maire donne lecture des entreprises qui ont été retenues pour les travaux de l'Eglise lors de l'ouverture.
- LOT 1 - CRR montant du marché : 147 731.52 € HT,
- LOT 2 - VITRAUX – MAX montant du marché : 2 569.80 € HT
- LOT 3 - A.BERELOWITSCH montant du marché : 10 327 € HT

## Le 02 avril 2015

Compte administratif 2014. Budget principal.
M. le Maire donne la présidence à M. BARTELOUS, Adjoint, pour la présentation du Compte Administratif 2014 budget de la Commune, lequel peut se résumer ainsi :

| Subdivision | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | | Opérations de l'exercice | | Résultat à la clôture de l'exercice | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Déficits | Excédents | Mandats émis | Titres émis | Déficits | Excédents |
| Fonctionnement | | 282 457.99 | 1 375 039.23 | 1 674 371.66 | | 581790.42 |
| Investissement | | 305 283.12 | 675 917.76 | 899 956.29 | | 529 321.65 |
| TOTAUX | | 587 741.11 | 2 050956.99 | 2 574327.95 | | 1 111 112.07 |

Le C.M., après présentation du Compte Administratif, constatant l'identité des valeurs avec celles du Compte de Gestion,
ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus, le Maire ne participant pas au vote.
Vote du Compte Administratif à la majorité (1 abstention).

**Approbation du Compte de gestion. Budget principal.**
Le Maire reprend la présidence du C.M.,
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 ;
- Après s'être assuré que le Receveur est en accord avec toutes les écritures concernant l'exercice 2014.
Considérant que le compte administratif de la commune pour l'année 2014 a été ACCEPTE, et que celui-ci n'appelle pas d'observation.
Le C.M. APPROUVE le compte de gestion dressé par le Receveur à la majorité (1 abstention)
Affectation des résultats
M. le Maire donne lecture des résultats du Compte Administratif 2014 et propose l'affectation suivante :
Fonctionnement
Excédent de clôture : 581 790.42 € avant intégration du résultat SMERCV

soit – 3 315.07 € reste 578 475.35 €
- Affectation en recette de fonctionnement compte 002, excédent antérieur reporté 136 475.35 €.
- Affectation en recette d'investissement compte 1068 : 442 000,00 €.

Investissement
Excédent de clôture : 529 321.65 € avant intégration du résultat SMERCV
soit + 3 315.07 € = 532 636.72 €.
- Affectation en compte 001 recette d'investissement, solde d'exécution reporté.
Le C.M. APPROUVE à la majorité l'affectation des Résultats du Compte Administratif 2014 (1 abstention)

**Taux des 4 taxes**
Sur le rapport de M. le Maire, proposant de ne pas augmenter le taux des 4 taxes,
Le C.M. après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, APPROUVE les taux ci-dessous :
- Taxe habitation : 11.18 %
- Foncier bâti : 8.08 %
- Foncier non bâti : 41.35 %
- CFE : 16.80 %

**Vote du Budget Primitif 2015**
Section Fonctionnement :
- Dépenses : 1 748 927.35 €
- Recettes : 1 748.927.35 €
Section Investissement :
- Dépenses : 2 334 321.65 €
- Recettes : 2 334 321.65 €
Le C.M. après en avoir délibéré, APPROUVE à la majorité le Budget Primitif (1 abstention).

**Approbation du Compte administratif 2014, Budget eau.**
M. le Maire donne la présidence à Monsieur BARTELOUS, Adjoint, pour la présentation du Compte Administratif 2014 budget Eau, lequel peut se résumer ainsi :

| Subdivision | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | | Opérations de l'exercice | | Résultat à la clôture de l'exercice | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Déficits | Excédents | Mandats émis | Titres émis | Déficits | Excédents |
| Fonctionnement | | 50 772.92 | 40 521.00 | 40 779.66 | | 51 031.58 |
| Investissement | | 178 738.16 | 60 489.07 | 40 132.00 | | 158 381.09 |
| TOTAUX | | 229 511.08 | 101 010.07 | 80 911.66 | | 209 412.67 |

Le C.M., après présentation du Compte Administratif, constatant l'identité des valeurs avec celles du Compte de Gestion, ARRETE, les résultats tels que résumés ci-dessus. Le Maire ne participant pas au vote.

**Approbation du Compte de Gestion, Budget eau.**
Le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal,
Le C.M., après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 du budget Eau ;
- Après s'être assuré que le Receveur est en accord avec toutes les écritures concernant l'exercice 2014.
Considérant que le compte administratif Eau pour l'année 2014 a été accepté, à l'UNANIMITE, que celui-ci n'appelle pas d'observation du C.M., celui-ci. APPROUVE le compte de gestion dressé par le Receveur.

**Affectation des résultats, Budget eau.**
M. le Maire donne lecture des résultats du Compte Administratif 2014 et propose l'affectation suivante :
Exploitation : Excédent de clôture 2014 : 51 031.58 €
- Affectation de 51 031.58 €uros de recette d'exploitation compte 002, excédent antérieur report

Investissement : Excédent de clôture 2014 : 158 381.09 €
- Affectation en totalité soit 158 381.09 €uros au compte 001 recette d'investissement, solde d'exécution négatif reporté.

**Vote du Budget Eau 2015**

M. le Maire expose au C.M. les conditions du Budget Primitif de l'EAU 2015.

Section Fonctionnement :
- Dépenses : 90 876.58 €
- Recettes : 90 876.58 €

Section Investissement :
- Dépenses : 198 513.09 €
- Recettes : 198 513.09 €

**Adhésion de la commune d'Haute Isle au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise.**

Le C.M., considérant que la commune de Haute Isle n'a pas intégré le Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise lors de sa création,
Vu la volonté de cette commune d'intégrer le Syndicat Mixte à compter de l'année 2015 effectuée par la délibération du 18 juillet 2014.
Le C.M., à l'UNANIMITE, ACCEPTE l'intégration de la commune de Haute Isle.

**Emprunt à la Caisse d'épargne.**

M. le Maire expose qu'il va être nécessaire de contracter un emprunt pour financer des projets d'investissements (Maison Pour Tous, Eglise, Travaux de Voirie).
La proposition de la Caisse d'Epargne pour un montant de 710 000,00 €uros est portée à la connaissance des membres du Conseil Municipal qui après débat, DECIDE à la MAJORITE (1 abstention), d'opter pour un prêt de 710 000,00 € sur 25 ans à taux fixe de 2.04 %. Le C.M. AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt

**Remplacement d'un agent technique « Espaces verts » à temps complet.**

Le C.M., sur proposition du Maire, vu le congé longue durée d'un agent et vu l'indisponibilité de cet agent, CONSIDERANT qu'il est nécessaire de remplacer cet agent.
Vu les tâches qui sont confiées au nouvel agent et CONSIDERANT les qualités et expériences professionnelles qu'il possède,
DECIDE, de rémunérer cet agent à compter du 01/04/2015 à l'indice brut 314 majoré 313 à temps complet et DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif en section de fonctionnement.

**Convention SYNERAIL**

Vu la demande de SYNERAIL, M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention avec SYNERAIL (RFF) concernant un projet d'installation de deux antennes sur le château d'eau, dans le cadre d'une amélioration téléphonique pour le personnel roulant.
Vu l'exposé de M. le Maire, le C.M., à la MAJORITE (1 opposition) AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

**DIVERS**

**Travaux**

M. le Maire précise que l'abattage des ifs au stade avait été décidé car ces arbres prenaient trop d'importance en taille et étouffaient les tilleuls. Par ailleurs, ils créaient de l'insécurité en limitant l'éclairage public.
Compte tenu de l'incompréhension de certains riverains, M. le Maire a fait arrêter les travaux.
Il s'avère nécessaire d'apporter certains compléments sur cette décision.
M. le Maire indique qu'il prend en considération les remarques des habitants, et qu'il projette une réunion avec les riverains pour expliquer les raisons de cette décision.

**Circulation**

Un habitant du Moulin a adressé des courriers au Conseil Général pour lui faire part des problèmes de circulation des camions et des difficultés de sortie au niveau de l'allée du Moulin. Le C.G. en liaison avec le Maire, recherche des solutions d'amélioration.

## Le 23 avril 2015

**Approbation du projet de modification simplifié du PLU**

M. le Maire expose :
Vu la délibération du 10 mars 2010 approuvant le P.L.U.,

Vu l'arrêté 38/14 portant mise à jour du P.L.U. en intégrant de nouveaux plans de cavités anciennes,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 24/06/2014 intégrant des zones d'anciennes cavités,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 11/02/2015 définissant les modalités de mise à disposition du public,
Considérant qu'il convient d'ajuster certains éléments du règlement et de ses annexes suite aux évolutions législatives récentes, notamment aux dispositions de la loi ALUR :
- de rectifier quelques préconisations règlementaires qui s'avèrent mal adaptées,
- de rectifier une erreur matérielle sur le plan de zonage,
- d'intégrer de nouveaux plans de cavités anciennes abandonnées, transmis par l'Inspection Générale le 10/02/2014 pour mise à jour du P.L.U., conformément à l'arrêté du Maire en date du 25 juin 2014,
Considérant que ces évolutions du dossier de P.L.U. ne concernent que des ajustements mineurs qui ne remettent pas en cause l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable,
Considérant que les personnes publiques associées n'ont pas émis d'avis défavorable,
Considérant la mise à disposition du public durant un mois (du 3 mars 2015 au 3 avril 2015) du dossier de cette modification simplifiée.
Considérant qu'à l'issue de cette mise à disposition 2 observations ont été faites.
- L'une concernait des questions ne pouvant être traitées dans le cadre de la modification simplifiée.
- L'autre émanant des habitants du quartier de Réal, demandant que l'emprise au sol des constructions en zone UG ne puisse excéder 30%.
Après réflexion, il a été admis une modification pour la zone UG portant la valeur à 40%.
Il est donc proposé au C.M. d'approuver la modification simplifiée du P.L.U.
Le C.M. après en avoir délibéré APPROUVE la modification simplifiée du P.L.U.

**Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés coordonnés par le SMDEGTVO.**
Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la suppression des tarifs règlementés de vente d'électricité – jaune et vert – au 31 décembre 2015,
Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ci-joint en annexe,
Considérant que la commune de Boissy l'Aillerie a des besoins en matière d'achat d'électricité pour ses sites de puissance souscrite supérieure à 36kVA (tarifs jaune et vert),
Considérant l'intérêt pour la commune de Boissy l'Aillerie d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité,
Après en avoir délibéré, le C.M. DECIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés du SMDEGTVO, l'acte constitutif du groupement commandes pour l'achat d'électricité et services associés coordonné par le SMDEGTVO, DONNE mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Boissy l'Aillerie sera partie prenante, DECIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Boissy l'Aillerie est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés et AUTORISE le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DIVERS**
**La Poste**
Les différentes réorganisations de la Poste liées à la recherche d'équilibres financiers et de stratégies d'organisations, avec l'avancée rapide des nouvelles technologies à l'origine d'une baisse importante de l'activité.
La conséquence a été la fermeture de la Poste l'après-midi et à terme (c'est ma crainte et celle du collectif d'habitants) si la fréquentation continuait à baisser, il pourrait y avoir une remise en cause du maintien du bureau de poste (même si les dirigeants de ce service public prétendent qu'il n'en est pas question pour les 3 années à venir).
Je l'ai déjà dit, si nous devions en arriver là, la commune prendrait ses responsabilités afin que le service public puisse continuer à fonctionner.

**Projet de fret, sur la ligne ferroviaire J Paris/Gisors.**
La SNCF réseau et l'Etat ont pour projet la modernisation de la ligne Serqueux-Gisors reposant sur la création d'un nouvel itinéraire fret pour renforcer la desserte ferroviaire du Port du Havre. Ils assureraient ainsi la croissance de leurs activités, et offriraient une capacité supplémentaire au transport de marchandises par voie ferroviaire, la ligne actuelle Paris-Rouen-le Havre étant saturée.
Il y aurait 25 trains quotidiens répartis par moitié, moitié le jour et l'autre moitié entre 22h et 6h du matin.

Ces trains auraient une longueur de 500 m à 750 m selon les informations de la SNCF.
A l'origine, la mise en service devait être en 2017. Elle est actuellement, apparemment, repoussée en 2019

avec une enquête publique courant 2015 et une déclaration d'utilité publique courant 2016. Ce projet inquiète, à juste titre, les milliers de riverains de la ligne J Paris-Gisors. Si le fret ferroviaire a le mérite d'être plus vertueux que le transport routier sur le plan environnemental, il s'oppose à la qualité de vie et à la santé des riverains.
Un collectif (Collectif Alerte et Riposte Fret – 27 chemin du Clos des Anglaises à PONTOISE) regroupe l'ensemble des associations créées dans le Val d'Oise et au-delà.
La SNCF organise des réunions publiques d'informations dont l'une à PONTOISE le lundi 18 mai à 19h30 au Dôme, place de l'Hôtel de Ville.
C'est un sujet préoccupant que je suis personnellement attentivement, depuis le début de la création du projet.

**Création d'une plateforme logistique sur la ZAC de la Chaussée à PUISEUX-PONTOISE.**
La société PANHARD a en projet la construction d'un entrepôt logistique d'environ 52 000m² sur un terrain appartenant à l'agglomération de CERGY PONTOISE, situé à PUISEUX PONTOISE dans une zone d'activité au P.L.U.
Le bâtiment se composera de 9 cellules de stockage de marchandises, d'une zone de tri de déchets d'assemblage et de stockage et de locaux techniques et administratifs.
Selon les informations que j'ai pu obtenir, le principal utilisateur serait une grande enseigne de supermarché pour le stockage de ses marchandises avant distribution dans les différents magasins de la région.
Compte tenu de la dimension du bâtiment, de la nature des marchandises stockées et leurs quantités, le projet est soumis à la règlementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et a été classé en SEVESO seuil bas.
Selon leur nature et les quantités, les produits seront soumis soit à autorisation soit à enregistrement soit à déclaration.
Une enquête publique a eu lieu du 3 février au 6 mars 2015. N'ayant pas le temps matériel d'intégrer l'information dans un flash nous avons mis des affiches à plusieurs endroits et mis l'information sur notre site internet en première page.
De nombreuses personnes sont venues écrire sur le cahier prévu à cet effet et d'autres ont pris rendez-vous avec le commissaire enquêteur.
L'enquête publique a eu lieu sur les communes de PUISEUX-PONTOISE, OSNY, CERGY, COURDIMANCHE, COURCELLES SUR VIOSNE, MONTGEROULT et BOISSY L'AILLERIE.
Le C.M., le 11/02/2015, appelé à formuler son avis sur la demande présentée par la société Panhard, a estimé ne pas pouvoir donner d'avis favorable en considérant notamment l'importance du projet et l'information insuffisante sur les risques liés à celui-ci, en souhaitant des explications complémentaires sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité du site et de l'environnement.
Sensible à ce projet, un collectif d'habitants de notre commune mais aussi de communes voisines a organisé une réunion publique à Boissy, à partir d'un tract alarmiste.
A ce jour, le permis de construire a été délivré, le service départemental de secours a donné son avis assorti de prescriptions, notamment l'obligation de 10 poteaux incendie dont 6 doivent pouvoir être mis en débit simultanément.
Par ailleurs, le dossier est actuellement à l'étude à la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie), qui rendra son rapport et une proposition d'arrêté à prendre par le Préfet, assorti d'exigences et de prescriptions qui sera présenté au CODERST pour avis (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) avant décision du Préfet.
La DRIEE m'a indiqué qu'une seule cellule est impactée par des produits inflammables et dangereux et que s'il y avait incendie, il y aurait fermeture automatique des vannes du réseau d'eaux pluviales et les eaux utilisées pour les secours resteraient en rétention sur le site avant d'être pompées et traitées.
Pour la circulation, j'avais demandé depuis très longtemps et obtenu, concernant ce secteur d'activités, qu'il ne puisse y avoir de sortie côté D22, afin que notre commune ne soit pas impactée par la circulation des camions qui auront finalement, pour ce projet, une entrée et sortie côté A15.
En conclusion, les éléments que me donnent les services de secours et la DRIEE sont de nature à sensiblement diminuer les craintes que l'on pouvait avoir.
Etant membre du CODERST, j'aurai un regard vigilant sur les éléments de préparation de l'arrêté préfectoral.
PS : Nous venons de recevoir le rapport et la conclusion du commissaire enquêteur concernant ce projet. Il peut être consulté en Mairie ou sur le site de la commune « rubrique information du mois ».

## Le 17 juin 2015

**Emprunt 2015**
M. le Maire rappelle au C.M. la délibération n°11/15 l'autorisant à signer le contrat pour un prêt de 710 000 € avec la Caisse d'Epargne.

Cette délibération n'indiquant pas l'ensemble des conditions financières, il convient de délibérer pour ajouter aux conditions déjà prévues dans la délibération 11/15, les frais de dossier d'un montant de 710 €.
Par ailleurs, les échéances seront trimestrielles avec un amortissement constant.
Le C.M. après débat AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt dans les conditions énoncées dans la délibération 11/15 et dans la présente.

**Création de postes saisonniers**
Le C.M., sur proposition du Maire décide de créer :
- 3 postes occasionnels dont 2 agents en juillet et 1 agent en juillet-août en tant qu'agents d'entretien aux espaces verts en remplacement du personnel en congé
- 1 poste occasionnel dont 1 en juillet et 1 en août en tant qu'agent administratif dans les services administratifs.
Soit un total de 4 postes.

**Adhésion de la commune de Frémainville au Syndicat Mixte pour la Fourrière Animale du Val d'Oise.**
Le C.M., considérant que la commune de FREMAINVILLE n'a pas intégré le Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise lors de sa création.
Le Conseil Municipal, ACCEPTE l'intégration de la commune de FREMAINVILLE.

**Tirage au sort des jurés d'assises**
Comme chaque année, sur décision préfectorale, la commune doit procéder au tirage au sort de 3 jurés à partir des listes électorales. Les jeunes de moins de 23 ans ne pourront être désignés.

**Travaux d'enfouissement- Quartier de Réal**
M. le Maire fait part à l'Assemblée du programme des travaux d'enfouissement pour le Quartier du Réal.
Le C.M. prend connaissance du dossier et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs au marché.

**Cartes de Transport**
M. le Maire rappelle que pour l'année scolaire 2014/2015 la commune avait pris en charge, à hauteur de 50%, les titres de transports des collégiens, lycéens et étudiants et propose pour la prochaine rentrée 2015/2016, de renouveler cette participation dans les mêmes conditions.

**DIVERS**
**Participation des familles aux NAP.**
M. le Maire rappelle que les dotations de l'Etat ont fortement baissé et donc ont eu un impact sur les recettes de fonctionnement.
Dans ce contexte, il est nécessaire d'appliquer une participation financière aux familles pour couvrir une partie des frais de fonctionnement.
Les tarifs sont fixés comme suit :
- 3 € par semaine pour les enfants présents le mercredi et les autres jours de la semaine de 16h à 16h30
- 2 € pour les enfants seulement présents le mercredi
Le C.M., après débat, APPROUVE à la MAJORITE, la proposition de créer une participation des familles.
VOTE : 14 pour ,1 contre

**SNCF**
M. le Maire informe le C.M. qu'un collectif d'élus a vu le jour contre le projet de Fret de la SNCF.

**Autres divers**
- M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de programmer pendant les vacances scolaires d'été la réfection des toilettes des filles de l'école primaire (rez-de-chaussée).
- M. le Maire rappelle que la réfection des toilettes des garçons a été réalisée pendant les vacances d'été 2014 (rez-de-chaussée).
- Les travaux des toilettes du 1er étage seront réalisés en 2016.

## Le 17 septembre 2015

**Modifications des statuts de la CCVC (article 7 et 8)**
M. le Maire informe le C.M. du contenu de la délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 25 juin concernant l'intégration de la commune de Berville, au 01/01/2016, avec modification de l'article 8 qui concerne la représentation au Conseil Communautaire. Par ailleurs, cette délibération modifie également l'article 17 dans sa rédaction.

**Décision modificative - Budget principal**
M. le Maire expose au C.M., qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative afin de verser un acompte de 5% (prévu dans le CCAP), pour l'entreprise SOBECA, qui réalise les travaux d'enfouissement au Réal.
Le C.M. autorise M. le Maire à prendre une décision modificative.

**Procédure de Modification simplifiée du PLU**
M. le Maire rappelle au C.M., la réunion de travail organisée sur le sujet cité en objet, et informe de la procédure qui sera suivie.
Le C.M. APPROUVE le lancement de la procédure de modification simplifiée du PLU pour réviser l'orientation d'aménagement de la plateforme SNCF.

**Rapport annuel sur l'Eau et l'Assainissement**
M. le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, établi par notre délégataire, ainsi que le rapport annuel de l'ARS.
Par ailleurs, la partie du rapport annuel du SIARP concernant l'assainissement de notre commune était jointe aux dossiers.
Après questions et débat, le C.M. APPROUVE les rapports présentés.

**Décision Modificative - Budget Principal**
Suite à la dissolution du SMERCRV des écritures de régularisation doivent être enregistrées
Il faut donc prévoir des crédits en Recettes d'Investissement et en Dépenses d'Investissement.

**Procédure de Mise en compatibilité du PLU**
M. le Maire rappelle au C.M. la nécessité de mettre en œuvre une procédure pour la réalisation d'une maison médicale permettant le maintien du service médical et paramédical actuellement présent sur la commune.
Il convient aujourd'hui de prendre une délibération pour lancer une procédure de mise en compatibilité de PLU avec une déclaration d'un projet de maison médicale nécessitant la modification de zonage du terrain nécessaire à la construction.
Le C.M. APPROUVE le principe de réalisation d'une maison médicale et APPROUVE la procédure de mise en compatibilité avec une déclaration de projet.

**Désignation d'un coordonnateur et de 3 agents pour le recensement**
M. le Maire fait part à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête et 3 agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2016.
Le C.M., à l'unanimité, désigne un coordonnateur d'enquêtes chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes du recensement 2016, ainsi que la création de 3 postes d'agents recenseurs.

**Signature d'un avenant à la convention signée avec SFR pour l'implantation d'un relais téléphonique**
M. le Maire informe le C.M. que dans la convention en vigueur, le mode de calcul permettant la revalorisation du montant de l'échéance annuelle est devenu obsolète du fait de la fin de l'indice TP 01 qui était pris en référence.
L'avenant à la convention prévoit une revalorisation annuelle de 2%.
Le C.M., après débat et à l'UNANIMITE, APPROUVE l'avenant à la convention,

**Avenant à la convention de mise à disposition des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées**
M. le Maire propose au C.M. un avenant à la convention, citée en objet, modifiant l'article 11 de mise à disposition des réseaux de collecte des eaux usées afin de prendre en compte la nouvelle méthodologie des reprises des réseaux adoptée par le Conseil Syndical du SIARP.
Le C.M., après débat et à l'UNANIMITE, APPROUVE la modification à apporter à l'article 11 par la signature d'un avenant et AUTORISE le Maire à le signer.

**QUESTIONS DIVERSES**
M. le Maire informe le C.M. de l'avancement des travaux en cours (Eglise – enfouissement des réseaux au Réal) et des travaux terminés (ouverture de la Maison Pour Tous après l'extension des locaux et l'avis favorable de la commission de sécurité).
Concernant les écoles, des petits travaux de peinture ont été réalisés en primaire ainsi que la restauration des toilettes filles au rez-de-chaussée.
- Virage du Moulin :
Avant de mettre en place des feux tricolores, une amélioration de la signalisation sera réalisée par le Conseil Départemental, compte tenu des avis divergents concernant l'installation de feux.
- L'école de la Source a été autorisée à installer provisoirement 2 bungalows, pour une ouverture de 2 classes

de secondaire, dans l'attente d'une solution plus durable.
- Information du Maire sur le report au 1er trimestre 2016 de l'enquête publique sur le projet de transport ferroviaire de
- Information du Maire, sur les conséquences pour les communes et les intercommunalités de la loi « NOTRe ».

## Le 03 décembre 2015

**BAIL (location de parcelles) LIEUDIT LE MOQUE PANIER**

M. le Maire informe le C.M. que la commune propriétaire des parcelles de terre cadastrées section F 244 et F 288 représentant une surface de 1 880 m² situées au lieudit « Le Moque Panier » donne location à Monsieur MORATEL Paul, agriculteur.
Le bail est conclu pour une durée de 9 années à compter du 07/12/2015.
Le fermage est fixé à 13.94 € annuel (référence valeur locative 2014).
Le montant du fermage sera révisé chaque année. Le C.M. AUTORISE le Maire à signer le bail proposé.

**INDEMNITE RECEVEUR**

Le C.M. accorde l'indemnité annuelle de conseil à Mme BADALIAN, comptable public à la Trésorerie de Marines, au taux de 100%.

**RENOUVELLEMENT CONVENTION SAFER**

M. le Maire informe le C.M. que notre commune bénéficie actuellement du dispositif de veille et d'interventions foncières dans le cadre d'une convention avec la SAFER dont les frais sont pris en charge par notre EPCI (la Communauté de Communes Vexin Centre). Suite à différentes évolutions législatives, il convient de renouveler la convention.
Le C.M., après débat, APPROUVE la convention et AUTORISE le Maire à la signer.

**PARTICIPATION FINANCIERE CEEVO**

M. le Maire informe le CM. que le CEEVO a demandé, dans un courrier, une participation financière pour ses actions au service du développement économique.
Le CM., DECIDE, d'allouer à la CEEVO une participation financière d'un montant de 77,00 €, correspondant à la somme demandée.

**PARTICIPATION DES PARENTS AUX NAP (Confirmation de la délibération du 07/06/2015)**

M. le Maire informe le C.M. que la délibération n°06/15, relative à la participation financière des parents a été prise dans le cadre des questions diverses et que juridiquement elle pourrait être invalidée.
Il propose donc de confirmer la délibération prise le 17 juin 2015, à savoir :
Considérant qu'il y a un risque d'invalidation de la délibération du 17/06/2015,
Considérant que ces dépenses ont un coût important pour la commune,
Considérant que les NAP sont ouvertes à tous les enfants inscrits en écoles maternelle et élémentaire,
Considérant que les recettes de fonctionnement sont fortement impactées par les baisses de dotation de l'Etat.
M. le Maire propose de demander une participation financière aux familles pour couvrir une partie des frais de fonctionnement
des NAP.
-3 € par semaine pour les enfants présents le mercredi et les autres jours de la semaine de 16h à 16h30.
-2 € pour les enfants seulement présents le mercredi.
Les recettes issues de la participation parentale seront affectées au compte 7067 recette de fonctionnement.
Les prix sont forfaitaires et payables mensuellement. Ils peuvent évoluer par la même décision en début de chaque année.
M. le Maire explique que depuis septembre 2015, les tarifs indiqués ci-dessus sont appliqués.
Le C.M., après débat, APPROUVE, à la MAJORITE. VOTE : 17 pour, 1 contre

**DECISION MODIFICATIVE**

Budget Commune
Afin d'équilibrer le BP 2015 suite à la dissolution du SMERC, il est proposé au C.M. de procéder à une augmentation des recettes d'investissement compte 001 de 3315.07 € et une augmentation des dépenses d'investissement compte 21312 de 3315.07 €.

**REMUNERATION AGENT RECENSEUR (non titulaire)**

Considérant la nécessité de décider de la rémunération pour un emploi d'agent recenseur non titulaire au titre de l'année 2016.
Le C.M., après en avoir délibéré, DECIDE de rémunérer l'agent recenseur à l'indice Majoré 326.

**MARCHE DE NOEL 2015**
Sur proposition des membres de la commission animation, il est DECIDÉ d'organiser le marché de Noël, le samedi 12 décembre.

**SOLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**
(Mise en valeur intérieure du vaisseau central tranche 2 Eglise Saint André)
M. le Maire informe le C.M. que la DRAC a accepté notre demande de subvention par notification du 21 octobre 2015, pour l'octroi d'une subvention de 20% du coût HT des travaux soit 81 157.00 €.
Il propose au C.M. de solliciter une subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental de 20 % du montant HT des travaux.

| | |
|---|---|
| Montant prévisionnel HT des travaux | 345 350,00 € |
| Honoraires vérificateur, Maître d'Œuvre et imprévus | 60 436,75 € |
| **Total travaux HT** | 405 786,75 € |

| | |
|---|---|
| Financement DRAC obtenu | 81 157,00 € |
| Financement attendu du Conseil Départemental (20% - 2%) | 73 041,00 € |
| Fonds propres | 251 588,25 € |
| Avance TVA | 81 157,25 € |
| **Coût TOTAL** | 486 943,50 € |

Début des travaux : Mars 2016. Fin des travaux : 4ème trimestre 2016
Le C.M. après débat et à l'UNANIMITE, APPROUVE les travaux de restauration de l'Eglise, SOLLICITE le Conseil Départemental pour une subvention complémentaire à la DRAC et AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et signatures pour l'exécution de ce programme de travaux.

**QUESTIONS DIVERSES**
**Eglise**
Le Maire informe le C.M. que l'architecte actuel chargé des travaux intérieurs de l'Eglise va arrêter son activité. Pour pouvoir le remplacer il est nécessaire que la commune prenne un avenant au contrat signé avec M. DANTON (architecte) pour acter ce changement et désigner son successeur.
**Maison Médicale**
M. le Maire donne quelques informations sur le projet de la Maison Médicale.
Il va peut-être être nécessaire de faire un diagnostic environnemental si nous ne recevons pas l'avis de la DRIEE avant le 21/12/2015.
**Arbres avenue de la Gare**
M. le Maire informe qu'il a été constaté que 12 arbres situés avenue de la Gare sont malades. Ils vont être abattus et remplacés.
**Informations**
Mme BRARD informe que le Centre de Secours d'Osny organise pour les élus (à titre gracieux) une information sur la prévention des incendies domestiques (sensibilisation aux risques et apprentissages de comportements adaptés).
**Eclairage Public**
M. BERTHY informe que plusieurs candélabres ne fonctionnent plus. M. le Maire répond que l'entreprise qui s'occupe de l'éclairage public a été contactée.
**Travaux SNCF**
M. BERTHY demande si les travaux sur la ligne de chemin de fer vont encore durer longtemps la nuit, car le bruit devient insupportable.
M. le Maire répond que la SNCF a été avisée des plaintes de riverains sur les nuisances nocturnes.
**LOTO (Caisse des Ecoles)**
Mme DELTRUC informe que le loto de la Caisse des Ecoles est prévu le 08 avril 2016 et fait appel aux dons de lots.
**Signalisation**
Mme CHARPENTIER informe qu'un panneau de signalisation est au sol au niveau du virage du Moulin.

# Compte administratif communal 2014

## Section FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | EUR |
|---|---|
| Charges à caractère général | 504 827,31 |
| Charges de Personnel | 515 814,48 |
| Autres charges gestion courante | 329 404,01 |
| Charges financières | 17 626,65 |
| Charges exceptionnelles | 7 366,78 |
| | **1 375 039,23** |

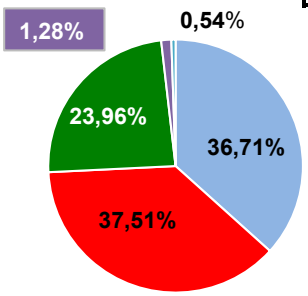


| RECETTES | EUR |
|---|---|
| Produits des services | 128 209,82 |
| Impôts et taxes | 943 642,30 |
| Dotations et participations | 524 034,09 |
| Autres produits de gestion courante | 52 395,68 |
| Produits exceptionnels | 26 030,49 |
| Produits financiers | 59,28 |
| Résultat reporté ex. antérieur | 282 457,99 |
| | **1 956 829,65** |

## Section INVESTISSEMENT

| DEPENSES | EUR |
|---|---|
| Matériels et outillages divers | 32 136,75 |
| Travaux de bâtiment | 36 984,60 |
| Travaux de voierie | 199 497,55 |
| Enfouissement réseaux | 47 349,78 |
| Aménagement terrains & clôtures | 59 083,20 |
| Signalisation | 4 522,80 |
| Achat de terrain | 5 900,00 |
| Plantations | 0,00 |
| Zones d'activités | 0,00 |
| | 0,00 |
| Cimetière | 0,00 |
| Travaux aux écoles | 191 108,39 |
| Travaux presbytère | 5 669,44 |
| Travaux église | 2 985,39 |
| MPT | 21 662,45 |
| Remboursement d'emprunts | 69 017,40 |
| Solde d'exécution reporté (N-1) | 0,00 |
| | **675 917,75** |
| **Restes à réaliser** | **1 609 043,76** |

| RECETTES | |
|---|---|
| Dotations Fonds divers Réserves | 589 842,96 |
| Subventions d'investissement reçues | 310 113,33 |
| Emprunts | 0,00 |
| Dépôts et cautionnements reçus | 0,00 |
| Affectation résultat antérieur | 305 283,12 |
| | **1 205 239,41** |
| **Restes à réaliser** | **595 000,00** |

# Compte administratif eau 2014

## Section EXPLOITATION

| DEPENSES | EUR |
|---|---|
| Charges financières | 389,00 |
| Charges exceptionnelles | 0,00 |
| Dotations aux amortissements | 40 132,00 |
| | **40 521,00** |

| RECETTES | EUR |
|---|---|
| Taxes et redevances | 32 934,66 |
| Travaux | 0,00 |
| Produits exceptionnels | 7 845,00 |
| Excédents antérieurs reportés | 50 772,92 |
| | **91 552,58** |

## Section INVESTISSEMENT

| DEPENSES | |
|---|---|
| Emprunts et dettes assimilées | 993,3 |
| Immobilisation en cours | 51 650,7 |
| Opération d'ordre+ | 7 845,0 |
| | **60 489,1** |

| RECETTES | |
|---|---|
| Excédents antérieurs reportés | 178 738,2 |
| Dotation Fonds de réserves | 0,0 |
| Subventions d'investissement | 40 132,0 |
| Amortissement des immobilisations | 0,0 |
| | **218 870,16** |

# Budget communal 2015

## Section FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | EUR |
|---|---|
| Atténuations de produit | 42 300,00 |
| Charges à caractère général | 586 750,00 |
| Charges de Personnel | 555 500,00 |
| Autres charges gestion courante | 304 370,00 |
| Charges financières | 19 000,00 |
| Charges exceptionnelles | 14 303,32 |
| Dépenses imprévues fonctionnement | 6 704,03 |
| Virement à la section investissement | 220 000,00 |
| | **1 748 927,35** |

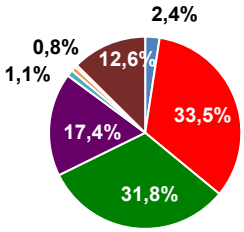


| RECETTES | EUR |
|---|---|
| Produits des services | 127 000,00 |
| Impôts et taxes | 918 656,00 |
| Dotations et participations | 494 646,00 |
| Autres produits de gestion courante | 52 000,00 |
| Produits financiers & exceptionnels | 20 150,00 |
| Excédents antérieurs reportés | 136 475,35 |
| | **1 748 927,35** |

## Section INVESTISSEMENT

| DEPENSES | EUR |
|---|---|
| Matériels et outillages divers | 30 700,00 |
| Travaux de bâtiment | 55 000,00 |
| Travaux de voierie | 150 000,00 |
| Enfouissement réseaux | 200 000,00 |
| Aménagement terrains & clôtures | 50 000,00 |
| Signalisation | 10 000,00 |
| Achat de terrain | 110 000,00 |
| Plantations | 3 000,00 |
| P.L.U. | 8 000,00 |
| Zones d'activités | 0,00 |
| Travaux aux écoles | 23 315,07 |
| Travaux presbytère | 4 000,00 |
| Travaux église | 0,00 |
| Toitures ateliers techniques | 0,00 |
| Remboursement d'emprunts | 68 000,00 |
| Dépenses imprévues | 16 577,89 |
| Solde d'exécution reporté | 0,00 |
| Restes à réaliser 2014 | 1 609 043,76 |
| | **2 337 636,72** |

| RECETTES | EUR |
|---|---|
| Dotations Fonds divers Réserves | 95 000,00 |
| Subventions d'investissement reçues | 123 000,00 |
| Emprunts et dettes assimilées | 330 000,00 |
| Excédents de fonctionnement | 442 000,00 |
| Virt de la section fonctionnement | 220 000,00 |
| Résultat antérieur reporté | 532 636,72 |
| Restes à réaliser | 595 000,00 |
| | **2 337 636,72** |

# Budget eau 2015

## Section EXPLOITATION

| DEPENSES | EUR |
|---|---|
| Charges à caractère général | 43 744,58 |
| Charges exceptionnelles | 5 000,00 |
| Dépenses imprévues | 2 000,00 |
| Opération d'ordre | 40 132,00 |
| Virement à section investissement | 0,00 |
| | **90 876,58** |

| RECETTES | EUR |
|---|---|
| Taxes et redevances | 32 000,00 |
| Travaux | 0,00 |
| Opération d'ordre | 7 845,00 |
| Excédents antérieurs reportés | 51 031,58 |
| | **90 876,58** |

## Section INVESTISSEMENT

| DEPENSES | EUR |
|---|---|
| Solde d'exécution négatif reporté | 0,00 |
| Emprunts et dettes assimilées | 2 000,00 |
| Immobilisations en cours | 30 293,67 |
| Opération d'ordre | 7 845,00 |
| Restes à réaliser 2014 | 158 374,42 |
| | **198 513,09** |

| RECETTES | EUR |
|---|---|
| Solde d'exécution positif reporté | 158 381,09 |
| Dotations fonds divers et réserves | 0,00 |
| Subventions d'investissement | 0,00 |
| Opération d'ordre | 40 132,00 |
| Virement de la section exploitation | 0,00 |
| | **198 513,09** |

# Principales réalisations 2015

## Bâtiments scolaires

- Fin de la construction de la réserve à l'école élémentaire.
Restauration totale des sanitaires de filles et de ceux des enseignants au rez de chaussée.
- Divers travaux d'amélioration (peintures, stores, mise en place de caméras de surveillance).

## Maison Pour Tous

- Extension de 234 m² de la Maison pour Tous.
- Création d'une terrasse à l'arrière du bâtiment.

## Eglise

- Première tranche de travaux de restauration intérieure du bas-côté Nord du chœur de l'Eglise.

## Autres

- Restauration du mur de soutènement place de la Mairie et réaménagement du fleurissement dans la jardinière située au pied de ce mur.

## Voirie

- Réaménagement et réfection des trottoirs rue Pasteur.
- Divers travaux de réfection de voirie.

## Réseaux et éclairage public

- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques avec remplacement de l'éclairage public quartier haut de Réal, chaussée Jules César et chemin de Puiseux.

## Divers

- Fin des travaux de reprise des branchements plomb pour l'eau.

## PLU

Lancement de 2 procédures :

- L'une concerne la modification simplifiée du projet SNCF permettant la construction de logements supplémentaires (au total 69 logements au lieu de 65) pour la même surface habitable avec la diminution du nombre de logements collectifs et l'augmentation de maisons individuelles

Soit : 36 maisons individuelles du T3 au T5
19 appartements T2 et T3
14 logements sociaux

Cette modification a pour objet de mieux satisfaire la demande actuelle de petits logements.

- L'autre procédure concerne une modification de projet permettant le classement d'un terrain «classé naturel» en terrain «classé à construire» pour la réalisation d'une maison médicale, dont une pharmacie, permettant d'accueillir l'ensemble des professionnels de santé (médecins, paramédical…).

# Principaux projets 2016

**Sous réserve de l'obtention des subventions nécessaires au financement des projets.**

## Eglise

- Lancement d'une 2ème tranche de restauration intérieure et mise en valeur du vaisseau central de l'Eglise y compris la rosace.

## Ecoles

- Restauration des sanitaires du 1er étage de l'école élémentaire.

## Voirie

- Divers travaux d'amélioration et de réparation.

## Maison Médicale

- Projet d'une maison médicale et d'une pharmacie avec un espace de stationnement important.

## SNCF

- La SNCF doit réaliser une passerelle à la gare afin de ne plus avoir à traverser les voies.

# Etat civil

## Ils sont nés

Le 23/02/2015, BOULAIN Raphaël au 19 bis, rue de la République
Le 02/03/2015, CARPENTIER BURDET Mia au 12 ter, rue Veuve Quatremain
Le 23/03/2015, HOTTE Charline, Alexia au 14, rue Macaigne Fortier
Le 13/03/2015, CHOLLET DEBIEUVRE Amaury, Jérémy au 2, rue des Champs
Le 13/03/2015, CHOLLET DEBIEUVRE Anthony, Romain au 2, rue des Champs
Le 17/03/2015, CADIOU HACHICHE Joyce au 38 bis, rue Victor Hugo
Le 17/03/2015, CADIOU HACHICHE Léa au 38 bis, rue Victor Hugo
Le 05/04/2015, GHOUARDA Harroun au 1 bis, rue Macaigne Fortier
Le 06/07/2015, DOLLE Elsa, Camille, Mathilde au 24, rue Ferdinand Jacob
Le 24/07/2015, AMETTE Jiany au 8, chemin de la Maladrerie
Le 06/08/2015, LEBON Alexandre au 21, rue de la République
Le 15/08/2015, VOGRIN Paul au 9, allée du Moulin
Le 19/08/2015, LIBAUDE Alya au 1, rue Pasteur
Le 18/09/2015, VERRIER Clémence au 23, rue Ferdinand Jacob
Le 19/09/2015, AMETTE Smiden au 8, chemin de la Maladrerie
Le 22/10/2015, POUSSARD PRAS Mahé au 12 ter, rue Veuve Quatremain
Le 23/10/2015, MULLER Faustine au 21 rue de la République
Le 29/10/2015, DASSONVILLE Elsa au 58 ter, rue Pasteur

## Ils se sont mariés à Boissy

Le 07/09/2015, Mayeul GAUZIT-CORO et Danielle COSTA DA SILVA domiciliés au 44, rue Ferdinand Jacob

## Ils nous ont quittés cette année

Le 31/12/2014, YOUREVITCH Irène domiciliée 280, chemin de Puiseux
Le 27/01/2015, SUGEDA Stassia domiciliée au 4, rue Pasteur
Le 28/02/2015, BERTHE Marcel domicilié 8, rue veuve Quatremain
Le 11/04/2015, DUMESNIL Jean domicilié 5, chemin de la Remise
Le 29/11/2015, VASSEUR Victor domicilié au 27 chemin de Montgeroult
Le 29/11/2015, BOURDET Louis domicilié au 16, rue Ferdinand Jacob

# Vacances scolaires

**Zone A** : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
**Zone B** : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy,-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
**Zone C** : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

## 2015/2016

| | Zone A | Zone B | Zone C |
|---|---|---|---|
| Noël | Dimanche 20 décembre 2015 au Dimanche 3 janvier 2016 | | |
| Hiver 2016 | Dimanche 14 février au dimanche 28 février | Dimanche 7 février au dimanche 21 février | Dimanche 21 février au dimanche 6 mars |
| Printemps 2016 | Dimanche 10 avril au dimanche 24 avril | Dimanche 3 avril au dimanche 17 avril | Dimanche 17 avril au dimanche 1er mai |
| Eté | Début des vacances d'été : Mercredi 6 juillet 2016 | | |

## 2016/2017

| | Zone A | Zone B | Zone C |
|---|---|---|---|
| Rentrée | Jeudi 1er septembre 2016 | | |
| Toussaint | Jeudi 20 octobre au mercredi 2 novembre 2016 | | |
| Noël | Dimanche 18 décembre 2016 au lundi 2 janvier 2017 | | |
| Hiver 2017 | Dimanche 19 février au dimanche 5 mars | Dimanche 12 février au dimanche 26 février | Dimanche 5 février au dimanche 19 février |
| Printemps 2017 | Dimanche 16 avril au lundi 1er mai | Dimanche 9 avril au dimanche 23 avril | Dimanche 2 avril au lundi 17 avril |
| Eté | Début des vacances d'été : Dimanche 9 juillet 2017 | | |

# Parents élus au Conseil d'école

**Maternelle** :
Emmanuelle MAES, Sonia GYON, Catherine GRUSSENMEYER, Michel CREPIN, Isabelle LAQUENAIRE, Myriam DUBOS.
**Primaire** :
Julien FAUCONNIER, Marion GANGUET, Sophie ZIMMER, Amandine JOSSET, Gaëlle MATRICARDI, Céline REMILLON, Sébastien BOSTEAU, Elodie OLIVI, Séverine BERTHY, Laurence FISHER.

# Affaires scolaires

La répartition des effectifs de l'école élémentaire se fait comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| Mme CHAUVET | CP | 24 élèves |
| M. POTIN | CE 1 | 26 élèves |
| Mme MOREAU | CE2 | 23 élèves |
| Mme CELLIER | CM1 | 30 élèves |
| Mme BEAUVAIS | CM2 | 25 élèves |
| | | Soit : 128 élèves |

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Cellier au sein de notre école.

Pour la maternelle la répartition est la suivante :

| | | |
|---|---|---|
| M. LAMUE | Petite et moyenne sections | 22 élèves |
| Mme ZWOZNIAK-BEAUJARD | Petite et moyenne sections | 24 élèves |
| Mme BRICOUT et M. BOUCHET | Grande section | 19 élèves. |
| | | Soit : 65 élèves |

Nous ne pouvons que nous réjouir du taux de fréquentation des enfants aux nouvelles activités périscolaires, notamment le mercredi matin.
En effet, le plus grand nombre d'entre eux a participé aux activités telles que : théâtre, éveil musical, anglais, judo, échecs, cuisine, arts plastiques, expression corporelle, motricité et land art .
Au terme de cette année un spectacle de marionnettes a été présenté à l'ensemble des enfants, pour la plus grande joie de tous, par le conservatoire de Marines en collaboration avec le théâtre de l'Usine d'Eragny sur Oise
Les enfants qui déjeunaient à la cantine ont terminé l'année scolaire par un pique-nique organisé aux abords des écoles. L'enchantement des enfants et le soleil étaient au rendez-vous pour cette première.

Christine DELTRUC
Adjointe aux affaires scolaires

# Caisse des écoles

La soirée loto fut, cette année encore, un moment convivial qui a permis de réunir les familles dans la joie et la bonne humeur.
Nous ne manquerons pas de remercier Monsieur Bramy qui a mis « La Salle » à la disposition de la Caisse des écoles permettant d'accueillir un plus grand nombre de buxériens, sans oublier les enseignants et les parents bénévoles sans qui cette soirée n'aurait pas lieu.

Les enfants de la classe de CM2 se sont vu remettre deux ouvrages (un dictionnaire des synonymes et des contraires ainsi qu'un dictionnaire français/anglais) par Monsieur le Maire qui leur a transmis, outre ses félicitations pour leurs résultats scolaires, un message de soutien et d'encouragement pour la poursuite de leurs études, et spécialement leur entrée au collège. Un goûter leur a été offert à cette occasion.

Christine DELTRUC
Adjointe aux affaires scolaires

# Association des Parents d'Eleves

**Présidente : MAES Emmanuelle**
**Secrétaire : ZIMMER Sophie**
**Trésorier : BOSTEAU Sébastien**
**Vice-Présidente : BERTHY Séverine**
**Secrétaire Adjoint : FAUCONNIER Julien**

L'association des parents d'élèves a pour but de représenter les parents lors du conseil d'école et de faire le lien entre les parents et la municipalité sur des sujets qui nous préoccupent tous, la sécurité, l'hygiène, la cantine, les NAP, etc…
L'association a mis et met en place différents projets comme la vente de sacs ou torchons (avec les dessins des enfants), de sablés et de lampions au marché de Noël ; la tenue du stand merguez-frites, gâteaux… lors de la brocante ; la bourse aux livres ; la vente de chocolats à Pâques…
Ces projets permettent d'aider les écoles en finançant des activités comme le musée en Herbe prévu en 2016 ou la location de trampoline et structures gonflables lors de la kermesse au mois de juin.
Notre association se réunit avant chaque conseil d'école afin de faire le point avec vous et de répondre à vos questions. Vous êtes prévenus par un mail ou par un mot dans le cahier de correspondance de la date et l'heure de la réunion.
Cette association est gérée par des parents bénévoles. Ainsi nous avons toujours besoin de vous et de votre bonne volonté pour nous faire des gâteaux ou apporter un coup de main lors du marché de noël, de la brocante, de la kermesse, ou proposer des idées….

**N'hésitez pas à nous contacter si besoin : parentboissy@gmail.com**
**L'association des parents d'élèves vous présente ses meilleurs vœux pour 2016 !**

# Cross des CE2, CM1 et CM2

Le vendredi 16 octobre les classes de CE2, CM1 et CM2 ont fait un cross à côté du stade de football. Nous avons couru sous la pluie. Les règles étaient : courir 10 minutes, 12 minutes ou 15 minutes sans s'arrêter.
C'était difficile mais rigolo. Au bout de 10 minutes, la maîtresse a donné un premier coup de sifflet, au bout de 12 minutes, ce fut pareil et au bout de 15 minutes, les maîtresses ont donné le dernier coup de sifflet :

**Tout le monde a crié de joie et on a reçu des bonbons et un diplôme.**
**Tous les enfants ont bien participé.**

Les élèves de l'école
Jean de la Fontaine

# Centre Communal d'Action Sociale

**L'action sociale** est depuis toujours une priorité de la gestion communale.
Le CCAS présidé par le Maire est animé à parité égale par des membres du conseil municipal et des membres extérieurs.
Ses actions portent essentiellement sur :

- L'aide alimentaire
- L'aide au chauffage pour les plus démunis en fonction de leur situation familiale et de leurs ressources

Dans le cadre du CCAS un repas annuel est organisé pour les personnes de plus de 67 ans, ainsi que le café gourmand ouvert aux personnes à partir 65 ans avec la distribution d'un colis aux personnes qui le souhaitent à partir de 70 ans.
Nous allons aussi rendre visite aux personnes âgées hospitalisées, en maison de retraite ou à leur domicile si nécessaire.
Nous rappelons qu'il existe un service de portage de repas à domicile géré par l'association VIE de Cormeilles en Vexin.

Anne-Marie SANSONE
Adjointe déléguée au CCAS

# Assistantes maternelles agréées

**Centre de P.M.I.**
**Terrasse de la Ravinière. Bâtiment 11. 95520 Osny Tél. : 01 30 31 07 83**
**Madame Ancelin Sandra • Permanence le mardi matin**

**Relais Assistantes Maternelles**
**Madame Jouen**
**10-12, Boulevard Gambetta. 95640 Marines Tél. : 01 30 39 68 77**

**Mme ALRIC Sylvie**
15, rue Ferdinand Jacob
07 85 39 10 85.

**Mme ANDURAND Christel**
10, rue du Four à Chaux
06 70 59 64 71

**Mme BAUCHET Aurélie**
28, Chemin de Montgeroult
06 15 30 41 37

**Mme BERTHY Séverine**
2, Avenue de la Gare
01.34.42.76.64.

**Mme BULCOURT Caroline**
11, Allée des Moulins
01.34.66.93.24

**Mme METAYER Stéphanie**
25, rue de l'Egalité
01 34 42 16 91

**Mme MINEAU Sandrine**
32, rue du Haut Bourg
01.34.66.92.12

**Mme NAUMANN Christine**
6, chemin de Montgeroult
01.34.66.96.90

**Mme REBERGUE Pierrette**
70Ter, rue Ferdinand Jacob
01 34 42 68 90

**Mme ROMET Corinne**
01, rue Henri Guyétand
01 34 66 95 67

**Mme BELABED Anaïs**
04, rue Pasteur
01 72 58 43 63

# Commission Animation

## Samedi 13 décembre 2014

Notre **MARCHE DE NOËL** semble avoir de plus en plus de succès avec nos animations (petit train et feu d'artifice). Cette année 2014 a regroupé 32 exposants ; ceci malgré une météo un peu maussade.

Bientôt la question va se poser : va-t-il falloir pousser les murs pour accueillir plus d'exposants ?

## Samedi et Dimanche 18 et 19 avril 2015

**EXPO PHOTOS** : cette quatrième édition n'a pas rencontré le succès que nous espérions. Pourtant nos photographes avaient de bien belles choses à nous montrer. Désormais les lauréats ne jugent plus utile de faire cette exposition à Boissy.

## Samedi 13 et dimanche 14 juin 2015

**WEEK-END DES PEINTRES** : 12ème édition… 39 peintres le pinceau entre les dents… 62 convives au pique-nique du samedi midi. près de 150 tableaux exposés… 8 lauréats et pas loin de 350 visiteurs.
Bref, quelques chiffres qui montrent la réussite de ce week-end.

## Samedi 12 septembre 2015

**CINE PLEIN AIR** : pour cette deuxième édition, la météo nous a joué un bien vilain tour.
Mais cela n'a pas découragé l'équipe d'animations, qui a tout fait pour que cette projection ait lieu dans de bonnes conditions. C'est dans les locaux du tennis couvert qu'a eu lieu cette séance de cinéma. Et je remercie encore le président et son équipe de nous avoir si bien accueillis.
Il est juste dommage que notre public Buxérien n'ait pas répondu présent comme escompté.

## Dimanche 4 octobre 2015

**LA PISTE AUX LEGUMES** : cette 6ème édition s'est une nouvelle fois déroulée en octobre, mais avec une météo de printemps. Ce qui a ravi nos petits participants ainsi que leurs parents. 17 équipes, soit 101 concurrents ont partagé cette magnifique journée à travers les rues et les chemins de Boissy et pour finir se sont régalés avec notre soupe aux légumes toujours aussi bonne.

Jean Michel COTTIN
Adjoint à la Commission
Animation

# Médiathèque municipale

Prix littéraires, romans pour les ados, albums pour les petits, mangas, séries et bandes dessinées, magazines, CD et jeux : les bénévoles de la médiathèque s'emploient à répondre au mieux aux souhaits des lecteurs.
Pour les demandes particulières nous proposons les réservations grâce à la navette de la bibliothèque départementale.
Des animations rythment l'année et le site internet http://mediathequeboissylaillerie.jimdo.com permet à chacun d'accéder à toutes les informations utiles : listes des nouveautés, fermetures exceptionnelles, dates des animations, catalogue de la BDVO…….

Dans les semaines à venir nous aurons plaisir à retrouver les lecteurs pour un tapis de lectures autour de « La Petite Poule Rousse », des lectures de Noël, un « Printemps des Poètes » qui célèbrera les auteurs du xxème siècle.
La médiathèque est ouverte durant les congés scolaires ainsi que l'été : chacun peut s'évader et rêver tout au long de l'année.
Avant de rappeler les horaires, nous souhaitons remercier Catherine, Thierry , Christiane et Valérie pour leur engagement au sein de l'équipe.
Cette structure vit grâce à l'engagement sincère de chacun, nous vous attendons pour vous faire partager nos découvertes !

**Lundi : 16h30-18h30**
**Mercredi : 16h00-18h00**
**Samedi : 10h00-13h00**

# Le Club du Bel Automne

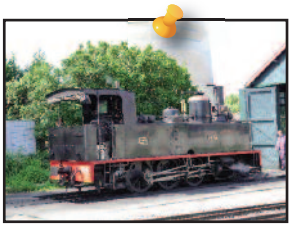

Et bien voilà, encore une année de terminée. Le temps passe très vite. Il est pour moi difficile de répéter une fois encore qu'un certain nombre des nôtres nous ont quittés, et qu'il nous serait très agréable de voir notre effectif augmenter l'année prochaine. Les portes du Club vous sont grandes ouvertes.

En attendant, la vie continue. Nos activités sont toujours là pour satisfaire nos adhérents ; elles n'ont pas varié et elles ont toujours leur petit succès :

- Le lundi Gym, nous sommes une quinzaine et il reste de la place.
- Le jeudi après-midi c'est le tour des joueurs de cartes, scrabble, rumicub, triomino, ou alors l'atelier de confection d'objets divers animé par Mme MATTON.

- Et puis, les repas le deuxième mercredi du mois qui rassemblent une cinquantaine de personnes. A noter qu'en juin, décembre et janvier, ces repas sont agrémentés d'un menu un peu plus sophistiqué et qu'un orchestre vient inviter les participants à la danse.

- Enfin pour terminer, nos sorties :

Le 27 Février, au Zénith « Holiday on ice » très joli spectacle sur glace que l'on aime revoir après quelques années.

Le 4 juin, journée en baie de Somme, petit train, bateau, repas et beau temps. Journée agréable mais un peu fatigante pour certains.

Nous avions prévu une sortie à RUEIL « les années 80 » mais celle-ci a été annulée faute de participants, dommage…..

Nous ferons notre possible pour organiser une sortie avant la fin d'année mais il reste encore à la déterminer.

Une fois de plus, je remercie très sincèrement toute l'équipe de bénévoles qui œuvre pour le bon fonctionnement de notre Club. L'intégralité de celle-ci, à laquelle je me joins, vous souhaite une excellente année 2016 pour vous et les vôtres.

Nos meilleurs vœux
Bien cordialement
R.Perrier

# Arc en ciel de la Viosne

Pour la saison 2016 l'association vous propose sa carte de pêche avec :

- Un parcours de pêche privilégié de 3 kilomètres sur une rivière de première catégorie peuplée principalement de truites, la Viosne. Entre Boissy l'Aillerie et Montgeroult.
- Une organisation souple de votre loisir, 2 jours de pêche par semaine au choix entre le samedi, dimanche, lundi ou mercredi et en plus un secteur ouvert tous les jours.
- 5 truites autorisées par jour et par pêcheur.
- L'accès aux étangs de la Fédération de pêche du Val-d'Oise sans supplément, 1 canne sur tous les cours d'eau du domaine public français.
- Et bien entendu, une ambiance chaleureuse, conviviale, et sans contrainte !

Toutes les Informations et les tarifs sont sur notre site internet : arcencielviosne.free.fr
Contact président : fran.stemp@gmail.com

# Bravo les champions de la MPT

**Samedi 12 décembre 2015 Paris 12e**
**COUPE DE FRANCE - ZONE NORD KARATE SEMI CONTACT**
**Tristan VAUTIER, médaillé Or,**
**Yann BILHAUT, médaillé Bronze.**

Yann et Tristan sont qualifiés pour les finales du championnat de France de "Karaté Light Contact" et pour les finales du championnat de France de "Karaté semi contact" au mois de mars à Valenciennes.

# La Maison Pour Tous

## Pour sa 39ème saison, la MPT-MJC va roder ses nouveaux locaux

**La Maison Pour Tous de Boissy s'est agrandie !**
La surface des locaux mis à la disposition de notre association par la commune a doublé ! Grâce à la volonté et à l'efficacité de la municipalité les travaux ont été menés en un temps record. Cette extension, qui se concrétise par une salle supplémentaire deux fois plus grande que l'ancienne, divisible en 2, et de nouveaux équipements ont permis à notre association de rapatrier les activités "exilées" à la salle polyvalente, d'offrir plus de confort aux activités existantes et d'organiser de petits spectacles.
2015/2016 sera une saison de rodage pour utiliser au mieux ces locaux et nous permettre de travailler sur des projets tels que : spectacles (théâtre, musique, danse…), fête des enfants, 40 ans de la MPT pour mai 2017...

En quelques chiffres, la MPT-MJC de Boissy c'est : près de 700 inscrits aux 30 activités proposées (le plus jeune adhérent a 8 mois ! et la plus âgée a 83 ans), un planning de 50 cours hebdomadaires, environ 30 stages par an, 29 professeurs et animateurs dont 21 salariés. Parmi nos adhérents, 65% sont habitants de Boissy, ce qui représente près de 25% de la population du village ! La MPT est une MJC adhérente aux fédérations FDMJC, FFK, EPGV et propose pour cette saison :
Arts plastiques - Dessin et peinture - Musique (piano, guitare, violon, ensemble) - Chorale - Théâtre - Bébé Gym - Gym 3Pom - Echecs - Eveil musical - Feldenkrais - Danses Modern' Jazz, Classique, Country, Orientale - Gymnastiques tous styles - Capoeira - Zumba® fitness - Marche nordique - Karaté - Taekwondo - Yoga - Taïji Quan (Taïchi) - Hip Hop - FLE - Ateliers : œnologie, informatique, collectionneurs, couture.

En plus des activités régulières, la MPT organise de nombreux événements : stages ouverts à tous, la brocante d'avril (10 avril 2016), concert choral donné à l'église de Boissy, les auditions de musique à la MPT en juin, le spectacle de danses (moder'n jazz, orientale, country, capoeira…) le 26 juin.
Visitez le site web de la MPT : http://www.mptboissy95.com .
La MPT-MJC est gérée par des bénévoles (jamais assez nombreux), assistés efficacement par une secrétaire administrative. Mais nous avons toujours besoin de vous et de votre bonne volonté, pour un coup de main ou développer une idée. Rejoignez notre équipe de bénévoles pour continuer à proposer à la population des activités de qualité. Notre prochaine AG se tiendra le 22 juin 2016, venez nombreux.
Bonne année et à très bientôt.

Le Président, Jacques VIDIEU et l'équipe MPT.

# Tennis Club Buxérien

L'association créée en 1987 a démarré en 1988 avec 2 courts extérieurs. Depuis, des évolutions ont vu le jour, court couvert et club house. Mais le but a toujours été le même, sport et convivialité. Les adhérents pratiquent en fonction de leur envie et selon trois axes principaux :

**Le Tennis Loisir**, pour «taper» la petite balle jaune, en famille ou entre amis.

**Le Tennis Compétition**, pour rencontrer en championnat les équipes du Val d'Oise au niveau départemental, dans les diverses catégories. (jeunes et adultes, féminines et masculines)
En cette année 2015 les résultats sportifs ont été excellents tant chez les jeunes que chez les Adultes. Le club jouera désormais en 1ère série (niveau jamais atteint depuis sa création).

**Le Centre de Formation**, pour apprendre ou faire évoluer la pratique du jeu, encadré par un moniteur, diplômé d'état, qui anime les cours collectifs annuels ou des cours individuels. Des stages pour les jeunes sont également proposés durant les congés scolaires.
Début 2015 notre club s'est vu décerner le **Trophée du Développement** par la Fédération Française de Tennis. Une distinction qui met en avant la qualité de l'organisation, de la formation et des actions mises en place pour apporter toujours plus de bien-être à nos adhérents.

La mise en place en 2015 du Baby Tennis chez les très jeunes dès 4 ans, est couronnée de succès, Benoit aidé de Anaïs accueillent le samedi matin les petits champions en herbe pour le plus grand plaisir des parents qui peuvent profiter du club house pendant le déroulement des cours.

Enfin, des manifestations sportives et ludiques sont organisées en cours d'année. Elles permettent aux adhérents, à leur famille, à leurs amis, de se rencontrer pour des moments de distraction (tournoi badminton, galette des rois, soirée jeux, barbecue clôturant le tournoi interne…).

Vous souhaitez mieux connaître le club : http://www.club.fft.fr/tc.buxerien

Vous voulez des renseignements, nous rejoindre, ou vous avez des idées :
**@dresse internet du club :** tcbuxerien@wanadoo.fr
**@dresse internet du Président :** tcbpdt@wanadoo.fr
**N° téléphone** 01 34 42 17 64 laissez un message

Je souhaite à tous les adhérents du club, à leur famille, ainsi qu'à celles et ceux qui iront au bout de cet article, de très bonnes fêtes et une excellente année 2016.

Le président
Georges CALATAYUD

# Les Petites Canailles

## association loi 1901
## N° d'Agrément 0953014452

L'association de Loisirs et périscolaire «Les Petites Canailles» située à Boissy l'Aillerie accueille les enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans. Nous proposons des activités et sorties culturelles, sportives encadrées par une équipe d'animation diplômée. La capacité totale de la structure est de 67 places. PENSEZ A VOUS INSCRIRE A L'AVANCE !

**L'été 2015, les sorties proposées ont été les suivantes :**

- **AVENTURELAND**
- **CITE DES SCIENCES**
- **JOURNEE UFOLEP « PLAYA TOUR » AU PARC GROUCHY**

**Retrouvez-nous sur notre site www.lespetitescanailles-site.fr**

| | |
|---|---|
| **Lundi, mardi, jeudi et vendredi** | **Matin de 7 h à 8 h 30 et soir de 16 h 30 à 19 h 00** |
| **Mercredi** | **De 13 h 30 à 19 h 00** |
| **Congés scolaires** | **De 7h30 à 19h00** |
| **Frais de dossier** | **30.00 € par famille de septembre à août** |
| **Tarifs (selon les impôts) et à l'heure** | **0.95€ à 1.75 €/heure** |
| | **(la journée et la demi- journée avec repas compris)** |
| | **1.45€ à 1.55 € /heure matin** |
| | **1.80€ à 1.90€/heure soir17H30 /19H00** |
| | **2.80€ à 2.90€ 16H30 /17H30** |
| | **(la première heure avec le goûter)** |

LIGNE DIRECTE :

Florin Christelle, Directrice — 01.34.42.17.91

Paris Julien, Directeur adjoint — Mail : ass.petitescanailles@free.fr

# Etoile Sportive de Boissy

Bonjour à tous,

Comme chaque année, la reprise de la saison a bien commencé pour tous nos footballeurs.
L'entente avec Cormeilles-en-Vexin et Chars se poursuit avec une nouvelle équipe de U17.
Nous avons donc maintenant 6 équipes communes, U15, U17, Seniors, CDM, et 2 équipes de Vétérans qui évoluent sur les différentes installations sportives de nos 3 villages.
Concernant les plus jeunes, (U6 à U13), c'est toujours grâce à la volonté de plusieurs papas (joueurs ou non) que les enfants peuvent pratiquer leur sport favori.
Nos effectifs de joueurs restent stables dans chaque catégorie. Encore un grand merci aux coachs/joueurs/entraineurs/papas qui se dévouent pour nous aider : Kilian, Jean-Philippe, Thierry, Olivier, Christophe, Cyril, Bertrand, Jacky…
Enfin, nous constatons une amélioration sur la présence des parents lors des rencontres, ce qui nous simplifie énormément la tâche. Encore plus de présence serait grandement appréciée de nos dirigeants.
Résultats 2014 – 2015 :
Les résultats obtenus par nos différentes catégories sont très satisfaisants, le but principal pour les plus jeunes étant l'initiation et l'apprentissage des bases du football.
Pour les catégories supérieures, U15, Seniors et Vétérans, là aussi les résultats sont plus que satisfaisants compte tenu de nos moyens (financiers et structurels) par rapport aux « grands » clubs que nous pouvons rencontrer.

SAISON 2015 – 2016 :
L'entente se poursuit avec nos amis et voisins de Cormeilles en Vexin et Chars. Le lien qui unit les communes, avec le partage des installations, permettant de repartir les nuisances pour les trois villages que la pratique du football peut occasionner ponctuellement.

Nous avons donc engagé les équipes suivantes :
- Championnat du CDSMR
(Comité Départemental du Sport en Milieu Rural), le samedi après-midi :
- 1 équipe Débutant (U6 à U7)
- 1 équipe Débutant (U8 à U9)
- 1 équipe Poussin (U11)
- 1 équipe Benjamin (U13).
- Championnat départemental du District du Val D'Oise :
- 1 équipe U15,
Entente Boissy/Cormeilles/Chars en 3éme Division le samedi après-midi qui évolue sur les installations de Boissy
- 1 équipe U17,
Entente Boissy/Cormeilles/Chars en 3éme Division le dimanche midi qui évolue sur les installations de Chars
- 1 équipe Vétérans, Entente Boissy-Cormeilles, en 2eme Division le dimanche matin qui évolue sur les installations de Boissy.
- 1 équipe Vétérans + 45 ans, Entente Boissy-Cormeilles, le dimanche matin qui évolue sur les installations de Boissy.
- 1 équipe Seniors, Entente Boissy-Cormeilles-Chars, en 4eme Division le dimanche après-midi qui évolue sur les installations de Cormeilles en Vexin
- 1 équipe CDM, Entente Boissy-Cormeilles-Chars, en 2eme Division le dimanche matin qui évolue sur les installations de Chars
Nous remercions la municipalité de Boissy pour son engagement à nos côtés. L'entretien de notre aire de jeu, tonte, élagage, pose des filets de protection…impliquent des frais que la commune engage pour que nous puissions jouer le plus régulièrement possible.
Nous y associons l'ensemble des bénévoles (entraîneurs, dirigeants, parents) qui ne comptent pas les heures passées sur les bords des terrains. Sans eux, cela serait beaucoup plus difficile.
Nous remercions aussi chaleureusement notre partenaire, BECO France, pour son implication et son aide.
Comme chaque année, nous vous invitons à venir de plus en plus nombreux pour encourager l'ensemble de nos footballeurs, petits et grands, les samedis après-midi et/ou les dimanches

Nous vous souhaitons à tous et à toutes, une très bonne saison 2015-2016. Que l'esprit sportif et le respect de chacun (partenaires, adversaires, arbitres, bénévoles, spectateurs), reste toujours la devise de notre club.

**Allez les verts, allez Boissy**

Les membres du bureau : Cyrille Guezou, Gérard Beucherie, Anne Guezou

# Village Fleuri

## Quelques mots sur nos petites fleurs.

Toute l'Equipe chargée du fleurissement du village s'est efforcée, au fil des saisons, de vous faire porter un regard nouveau sur de nombreux massifs qui ont été créés ou réaménagés.
Un soin tout particulier a été apporté à notre cimetière avec une palette végétale diversifiée (plantation d'arbustes, allée fleurie avec des vivaces, bacs fleuris très colorés avec des plantes annuelles). Le désherbage est désormais effectué manuellement afin de respecter notre engagement zéro phyto. Des espaces fleuris ont également été aménagés à l'école primaire et aux abords du moulin.

Cet été, nos diverses compositions florales ont résisté à la chaleur et à la sécheresse et nous espérons vous avoir apporté un peu de ravissement et de bonheur.
Nous voilà maintenant tournés vers le printemps qui devrait rayonner de couleurs pour vous faire oublier la grisaille de l'hiver.
N'hésitez pas à fleurir vos maisons pour le bonheur de tous.
Encore merci à ceux d'entre vous qui ont participé au concours du Village fleuri.

Michèle THENIER

**RESULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES DANS NOTRE VILLAGE**

**Jardins et cours visibles de la rue**
1er prix : M. et Mme GASPAR
2ème prix : M. et Mme VAN DER BEKEN

**Balcons et terrasses**
1er prix : M. et Mme COLLARD
2ème prix : M. et Mme BLIN

**Bordure de voie publique**
Mme MALICE Prix d'originalité

**Prix du Jury** : Coup de cœur de la diversité : M. et Mme DEBOOS
**Prix d'encouragement** : Mrs. et Mmes CAVACO, HUET, LEFEUVRE, MESTRE, GAUTEREAU et PHILIPPE

# Calendrier prévisionnel des manifestations

(Sujet à modifications)

| | | |
|---|---|---|
| **Janvier**<br>Dimanche 10 à 16h | Maison Pour Tous | Galette des rois |
| **Février** | | |
| **Mars**<br>Jeudi 17 | Club du Bel Automne | Assemblée Générale |
| **Avril**<br>Samedi 2<br>Jeudi 7<br><br>Vendredi 8<br>Dimanche 10 | CCAS<br>Club du Bel Automne<br><br>Caisse des Ecoles<br>Maison Pour Tous | Repas des anciens<br>Théâtre Mogador.<br>Comédie musicale «CATS »<br>Loto<br>Brocante |
| **Mai**<br>Dimanche 8<br>A définir<br>Samedi 28 | Conseil Municipal<br>Maison Pour Tous<br>Ados'lympiades | Dépôt de gerbes au monument aux morts<br>Concert à l'église St André de Boissy<br>A Chars |
| **Juin**<br>Samedi 11 et dimanche 12<br>Dimanche 19<br>A définir<br><br>Mercredi 22<br>Dimanche 26<br>A définir<br>A définir | Commission animation<br>Maison Pour Tous<br>ESB<br><br>Maison Pour Tous<br>Maison Pour Tous<br>Maison Pour Tous<br>Club du Bel Automne | Journées des peintres<br>Auditions musique<br>Tournoi annuel du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural<br>Assemblée Générale<br>Spectacle danse. Salle Pompidou Marines<br>Spectacle théâtre enfants<br>Sortie d'une journée |
| **Septembre**<br>Samedi 3 | Journée des associations | Renseignements et inscriptions |
| **Octobre**<br>Dimanche 2 | Commission animation | Piste aux légumes |
| **Novembre**<br>Vendredi 11<br>A définir | Conseil Municipal<br>Maison Pour Tous | Dépôt de gerbes au monument aux morts<br>Exposition des collections du coin des collectionneurs. |
| **Décembre**<br>Dimanche 4<br>Samedi 10 ou Dimanche 11 | CCAS<br>Commission animation | Colis de Noël aux anciens<br>Marché de Noël |

# Deuxième récompense pour M. et Mme Deboos

Comme chaque année au début de l'été, le concours départemental des Villes, Villages et Maisons fleuris a été organisé par Val d'Oise Tourisme pour le compte du département. Qu'il s'agisse de labelliser une ville ou de récompenser un particulier, ce concours met à l'honneur et reconnaît le travail et les efforts de chacun en matière de fleurissement. Il symbolise une ambiance, un cadre de vie, le respect de l'environnement, et la création d'un lien social.

Les membres du jury 2015 ont récompensé M. et Mme Deboos en leur attribuant le **Prix coup de cœur de la diversité.**

En 2014, ils avaient obtenu le **1er prix des jardins potagers du département.**

# Cérémonie du 11 Novembre

*«Le 11 novembre 2015, à 11h30, nous nous sommes rassemblés devant le monument aux morts, avec le maire et les maîtresses d'école. Il y avait un ancien combattant. Nous avons fait une minute de silence en pensant aux soldats qui ont combattu pour la France. Le maire nous a lu un discours puis nous avons chanté la Marseillaise. Le maire nous a offert le verre de l'amitié. Nous étions un peu tristes pour les morts mais nous étions fiers d'être là. Certains avaient le trac de chanter et nous avons bien mérité le goûter.»*

Les CE2

# Ados'lympiades

Le 30/05/2015 les 5èmes ADOS'LYMPIADES se sont déroulées à BOISSY avec une participation de 130 ADOS dont 37 de BOISSY.
Comme les années précédentes l'ambiance était conviviale.
Pour la 2ème année consécutive une équipe de BOISSY a remporté le TROPHEE et une autre équipe a terminé 3ème.

**GRAND BRAVO A TOUS !**

**Afin de remercier et de féliciter les «ados», la MAIRIE les a invités à passer un après-midi inoubliable à AVENTURELAND (dur dur la tyrolienne).**

Nous donnons RDV le 28/05/2016 à CHARS à tous les ADOS de 10/16 ans
pour de NOUVELLES AVENTURES.

L'équipe organisatrice : ANNABEL, CHLOE, MARIE, SARAH,
ADRIEN, ALAIN, CHARLY, ERIC et CLAUDE

# SIARP

## Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise.

Si vous souhaitez vous raccorder au réseau, ou en cas de problème constaté sur le réseau d'assainissement, le S.I.A.R.P. est votre seul interlocuteur.

**S.I.A.R.P.**
**73, rue de Gisors - 95300 Pontoise**
Site Internet : www.siarp;fr
Email : siarp@wanadoo.fr

Bureaux : Tél. 01 30 32 74 28
Fax : 01 34 25 90 27
Dépannage : Tél. 01 30 31 18 73
Astreinte : Tél. 06 08 04 85 44 (24h/24h)

Centre Technique Syndical
à Saint Ouen l'Aumône

# Informations en Vrac

### Arbres et haies

Une taille ou une coupe s'impose de façon à ce que les branches ne dépassent pas sur la voie publique ou pour que rien ne gêne les lignes électriques ou téléphoniques.
En vertu de l'article 673 du Code Civil, le propriétaire d'un terrain sur lequel dépassent les branches des plantations voisines peut contraindre son voisin à les couper.
En revanche le propriétaire d'un terrain sur lequel avancent des racines, ronces ou brindilles, émanant de végétaux voisins a la possibilité de les couper lui-même à la limite de la ligne séparatrice (art. 552 et 673 du Code Civil).
Enfin, si malgré le respect de la réglementation, une personne estime subir un préjudice (perte d'ensoleillement, humidité, accumulation de feuilles), elle peut saisir le tribunal de son lieu d'habitation. Selon les faits et après enquête, les juges apprécieront la situation et proposeront une solution.
Souvenons-nous toujours que nul n'a le droit de se faire justice lui-même.

### Bourses départementales

Depuis le mois de septembre 2011, sur décision du Conseil Départemental, les demandes de bourses sont à effectuer directement auprès de l'établissement scolaire de l'élève.

### Bruit

Nous vous rappelons, chaque année, la nécessité de respecter votre voisinage en évitant le bruit. Epargnons les oreilles d'autrui : tontes de pelouses, travaux avec appareils électriques bruyants... ne sont pas

interdits, mais à pratiquer pendant certaines heures légales. Pour respecter les règles de bon voisinage, nous vous invitons à lire les larges extraits de l'arrêté préfectoral que nous publions ci-dessous.

**Arrêté préfectoral 2009 n°297**

**Annule et remplace l'arrêté du 16 juillet 2003**

Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'arrêté ainsi que ses annexes sur le site de la commune à la rubrique « informations ».

**ARTICLE 3 :**

Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et dans les lieux publics ou privés accessibles au public, y compris les terrasses et les cours de jardins, de cafés et restaurants, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur répétition, ou l'heure à laquelle ils se manifestent, quelle que soit leur provenance, et notamment ceux produits par :

- l'usage de tout appareil de diffusion sonore à l'exception des haut-parleurs installés de manière fixe et temporaire soumis à l'autorisation du Maire,
- les publicités par cris ou chants,
- l'usage des pétards et pièces d'artifices,
- les travaux bruyants professionnels ou particuliers, notamment toute réparation ou réglage de moteur, quelle qu'en soit la puissance à l'exception d'une réparation de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- les conversations bruyantes entre clients aux terrasses, cours et jardins, des cafés et restaurants,
- la manipulation, le chargement ou le déchargement de matériaux, matériels, denrées ou objets quelconques, ainsi que les dispositifs ou engins utilisés pour ces opérations,
- les véhicules deux roues munis d'un dispositif d'échappement modifié,
- les systèmes de sonorisation amplifiée équipant les véhicules tels que les postes de radios et haut-parleurs extra-graves de type "subwoofer".

**ARTICLE 4 :**

Sans préjudice des dispositions mentionnées à l'article R.1334-36 du code de la santé publique, les chantiers de travaux publics et privés et les chantiers de travaux concernant les bâtiments ainsi que leurs équipements soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation doivent être interrompus :

• avant 7 heures et après 20 heures du lundi au vendredi,
• avant 8 heures et après 19 heures le samedi,
• les dimanches et jours fériés,

sauf en cas d'intervention urgente nécessaire dûment justifiée auprès du Maire.

**ARTICLE 6 :**

Les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public, d'établissements industriels, artisanaux ou commerciaux doivent prendre toutes les mesures utiles pour éviter que les bruits émanant de ces établissements ou résultant de leur exploitation ne puissent troubler le repos ou la tranquillité du voisinage.

**ARTICLE 8 :**

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, et lorsque ces dernières relèvent de la présente section, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils de toute nature, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit impérativement interrompre ces activités :

• avant 7 heures et après 20 heures du lundi au vendredi,
• avant 8 heures et après 19 heures le samedi,
• les dimanches et jours fériés

sauf en cas d'intervention urgente ou nécessaire dûment justifiée auprès du Maire.

**ARTICLE 10 :**

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de diffusion sonore, de télévision, d'instruments et appareils de musique, appareils électroménagers, appareils

de climatisation ainsi que ceux résultant du port de chaussures bruyantes, de la pratique d'activités et de jeux non adaptés à ces locaux. Les bruits émis à l'intérieur des propriétés audibles de l'extérieur et portant atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur intensité ou leur caractère répétitif sont interdits.

**ARTICLE 11 :**
Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :
• de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19heures 30 du lundi au vendredi,
• de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi
• de 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.
Les horaires des travaux réalisés par des entreprises chez les particuliers sont fixés par l'article 8 du présent arrêté.
Selon le contexte et en prenant en compte le risque de nuisances sonores pour la population, le Maire peut autoriser, par arrêté municipal, une plage horaire supplémentaire pour le dimanche et les jours fériés, pour les seuls travaux de jardinage. Cette plage horaire doit être limitée autant que possible et être comprise dans le créneau horaire 16 heures à 19 heures.

**ARTICLE 13 :**
Les propriétaires ou possesseurs de piscines privées sont tenus de prendre toutes mesures afin que les équipements ainsi que le comportement des utilisateurs ne constituent pas une
source de nuisances sonores pour les riverains.

**ATICLE 14 :**
Les détenteurs d'animaux domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.
Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour les animaux d'élevage, les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

**ARTICLE 25 :**
Des dérogations sont accordées de façon permanente pour les quatre jours suivants de chaque année :
- le 31 décembre à partir de 20 heures jusqu'à 7 heures le 1er janvier,
- les 13 juillet à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures le 14 juillet,
- le jour de la fête de la musique à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures du matin
- le soir de la fête annuelle de la commune à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures le lendemain.

## Chemins et talus
C’est aux propriétaires ou locataires d’assurer l’entretien des chemins et talus leur appartenant.

## Chiens et chats divagants
Le code rural interdit la divagation des animaux domestiques (chiens et chats notamment) Le maire peut demander leur conduite en fourrière.

## Collecte des objets encombrants
**Calendrier 2016 :**
- Jeudi 18 février. - Jeudi 9 juin. - Jeudi 24 novembre
Le SMIRTOM rappelle que depuis la décision du Comité Syndical du 5 juillet 2004, la collecte des objets encombrants est limitée à 1m3 par habitation.

**Depuis le 1er janvier 2009**, les déchets d’équipements électriques ne sont plus collectés avec les encombrants et doivent impérativement être déposés en déchetterie.

**Liste des objets encombrants non collectés :**
- Gravats.
- Sacs de plâtre, de ciment, de colle et mortier.
- Produits explosifs (ex : bouteilles de gaz)
- Produits toxiques (Batteries, piles, pots de peinture pleins, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts remplis de produits inconnus …).
- Objets dont le poids est supérieur à 50kg.
- Objets dont les mesures excèdent 1,75x1,50x0,50.
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
- Déchets verts et souches d'arbres.
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (Machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques…)

## Collecte des ordures ménagères
- La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine : le mardi.
- La collecte des **emballages** et des **journaux-magazines** a lieu **tous les 15 jours**, le mercredi en semaine impaire.
- La collecte **du verre** a lieu **tous les 15 jours** : **le mercredi en semaine paire**.

Le planning est également disponible sur le site Internet : www.smirtomduvexin.net

## Concours administratifs
Vous possédez un diplôme allant du BEP aux études supérieures. Vous pouvez vous inscrire à un concours correspondant à votre niveau d'études. Adressez-vous en Mairie pour connaître la liste des concours et les dates de dépôt des dossiers.

## Constructions
Il est rappelé que toutes les constructions nouvelles : garage, abri de jardin, véranda, ainsi que les modifications d'ouverture de fenêtre, vélux, ravalement de façade, toiture, pose de clôture, etc…doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Mairie.
Les documents nécessaires sont à retirer au secrétariat de la Mairie

## Déchetteries
**Adresses des déchetteries :**
- Cergy, chemin d'Osny. Tel : 01 30 73 48 29.
- Cergy, Bd des chasseurs. Tel : 01 34 46 09 74.
- Osny, chemin des Hayettes. Tel : 01 30 31 22 51.
- Jouy-le-Moutier, rue Denis Papin. Tel : 01 34 30 98 67.
- Saint-Ouen l'Aumône, avenue du Fief. Tel : 01 34 48 56 00.

**Horaires d'ouverture :**

| | Du 01/04 au 30/09 | Du 01/10 au 31/03 |
|---|---|---|
| Lundi au vendredi | 10h à 12h et 14h à 19h | 10h à 12h et 14h à 17h |
| Samedi et dimanche | 10h à 19h | 10h à 17h |
| Jours fériés | Ouvert sauf le premier mai | Fermé |

## Elimination des déchets
**Brûlage à l'air libre**

**Arrêté préfectoral du 29 août 1979. Modifié le 7 février 1996 Version novembre 2008**
**Extrait de l'Article 84**

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritus de quelle que nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.
Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet est interdit.
L'incinération des ordures ménagères et autres déchets est également interdite en dehors des établisse-

ments spécialisés créés à cet effet et des établissement hospitaliers ou assimilés, conformément à l'article 88 du présent règlement.
Des dérogations à la règle pourront cependant être accordées par le Préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental d'Hygiène.
Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gène ou insalubrité pour le voisinage.

### Repas des Anciens et colis de Nöel

Un repas des anciens est organisé pour les personnes de 67 ans et plus.
Un colis de Noël est remis à celles de 70 ans et plus.
**Afin d'éviter des oublis, les habitants de Boissy qui remplissent ces conditions pour la première fois sont priés de se faire connaître en Mairie.**

### Service National

Dans le mois de leur seizième anniversaire, toutes les filles et tous les garçons atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en Mairie pour le service national (avec livret de famille, pièce justificative de domicile et pièce d'identité).
L'attestation de recensement délivrée par la Mairie est exigée pour toute inscription à un examen ou concours (permis de conduire, bac…).

### Sortie du territoire

Peut-on encore exiger une autorisation de sortie de territoire ?
Non. Ce document qui permettait à un enfant de circuler dans certains pays sans être accompagné de ses parents est supprimé depuis le 1er janvier 2013.
Désormais, l'enfant (qu'il soit accompagné ou non) peut voyager à l'étranger avec :
- Soit sa carte d'identité seulement( notamment pour les pays de l'Union européenne, de l'espace Schengen et la Suisse).
- Soit son passeport.
- Soit son passeport accompagné d'un visa.

Il convient de se renseigner au préalable sur les documents exigés par le pays de destination en consultant les fiches pays du site « diplomatie.gouv.fr. »
Attention, si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine ou le Maroc, peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage. Contrairement à l'ancienne autorisation de sortie du territoire, il s'agit uniquement d'un courrier sur papier libre qui n'est pas délivré en mairie.
Une proposition de loi visant à rétablir l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs est en cours de discussion
Les règles relatives aux conditions de voyage d'un enfant mineur sont susceptibles d'être modifiées. Dans l'attente, les informations contenues dans cette page restent d'actualité.

### Téléassistance du Conseil Départemental du Val d'Oise

**A VOTRE ECOUTE 24H / 24H**

ALADIN est un dispositif mis en place par le Conseil Départemental du Val d'Oise afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.
Comment fonctionne ce service ?
Il suffit de placer le transmetteur près du téléphone ; grâce à la télécommande que vous portez sur vous, vous êtes relié à la centrale d'écoute à toute heure du jour et de la nuit.

Vous pouvez vous renseigner au **Point Conseil 3ème âge**. Tél. 01 30 75 05 34.
Pour obtenir la téléassistance, adressez-vous à votre **Mairie ou à la Direction Générale de l'Action Sanitaire et Sociale**. Tél. 01 34 25 32 39

# Numéros utiles

## URGENCES

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **SAMU** | 15 | **Médecin de garde** | 01 30 75 42 11 | **Clinique Ste Marie** | 01 34 20 96 96 |
| **Pompiers** | 18 | **Centre anti-poison** | 01 40 05 48 48 | **Signalement enfants en danger** | 01 30 30 31 31 ou 119 |
| **Gendarmerie Marines** | 01 30 39 70 27 | **Hôpital de Pontoise** | 01 30 75 40 40 | **SOS Vétérinaire** | 01 47 46 09 09 |
| **Urgence Sécurité Gaz** | 08 00 47 33 33 | | | | |

## ADMINISTRATION ET SERVICES GENERAUX

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Allocations familiales** | 08 10 25 84 10 | **Conseil départemental Val d'Oise** | 01 34 25 30 30 | **Paroisse de Marines** (à laquelle Boissy est rattachée) | 01 30 39 71 24 |
| **ANPE Cergy St Christophe** | 39 49 | **CROIX ROUGE Aide Ménagère** | 01 30 38 42 52 | **Pôle emploi** | 39 49 |
| **APEC** | 01 34 22 97 40 | **Déchetteries**<br>**Saint Christophe**<br>**Osny**<br>**Cergy Le Haut**<br>**Jouy-Le-Moutier**<br>**St Ouen L'Aumône** | <br>01 30 73 48 29<br>01 30 31 22 51<br>01 34 46 09 74<br>01 34 30 98 67<br>01 34 30 01 18 | **Préfecture** | 01 34 20 95 95 |
| **Assistante sociale** | 01 34 67 02 59 | **Eau (SFDE) dépannage 24H /24** | 01 34 43 41 41<br>01 34 43 41 50 | **Sous-préfecture** | 01 34 20 95 95 |
| **Caisse de sécurité sociale** | 36 46 | **Electricité**<br>**ERDF - Cergy**<br>**ERDF dépannage** | 09 69 39 33 03<br>08 99 72 45 21<br>09 72 67 50 44 | **SIARP**<br>**Secrétariat**<br>**Astreinte** | <br>01 30 32 74 28<br>06 08 04 85 44 |
| **Conseillère départementale** Sophie Borgeon | sophie.borgeon@valdoise.fr | **Gaz**<br>**GRDF**<br>**GRDF dépannage** | <br>09 69 36 35 34<br>08 10 43 30 95 | **SNCF** | 36 35 |
| **Conseiller départemental** Gérard.Seimbille | gerard.seimbille@valdoise.fr | **La Poste Boissy l'Aillerie** | 36 31 | **S.P.A.**<br>**Refuge de Gennevilliers**<br>**Refuge d'Orgeval** | <br>01 47 98 57 40<br>01 39 08 05 08 |
| **CCVC Point d'accès au droit de la CCVC** | 01 30 39 93 35<br>01 34 67 52 15 | **Mairie Boissy l'Aillerie** | T.01 34 42 10 05<br>F.01 34 42 14 91 | **Trésorerie de Marines** | 01 30 39 70 34 |
| **Office de tourisme Vexin Centre** | 01 30 39 68 84 | | | | |

## SANTE ET SOLIDARITE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Association Béthel** | 01 34 66 98 80 | **Infirmières**<br>**Régine Grais et Françoise Caes** | <br>06 17 61 43 51<br>01 34 42 10 37 | **Pédicures**<br>**C.Alagille-Lavergne** | <br>01 30 17 09 64 |
| **Chirurgien Dentiste**<br>**Franck Bellaiche** | 01 34 42 11 33 | **Médecins**<br>**Barbara Bray**<br>**Jean-Paul Giacomini** | <br>01 34 66 94 86<br>01 34 42 16 30 | **Pharmacie**<br>**Isabelle Choain** | 01 34 42 10 40 |
| **Esthéticienne Florilège Beauté** | **06 25 58 35 41**<br>**01 75 39 65 26** | **Ostéopathe**<br>**Sandrine Perrusset et Carole Dubray** | 01 34 66 90 68 | **Val Fleury** | 01 34 42 11 79 |

## ENFANCE ET JEUNESSE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Collège**<br>**Pontoise (95300)**<br>**Parc aux Charettes** | 01 30 32 52 06 | **Ecole privée**<br>**La Source** | 01 34 66 94 60 | **Lycée**<br>**Vauréal (95490)**<br>**Camille Claudel** | 01 34 21 18 93 |
| **Ecole maternelle**<br>**Charles Perrault** | 01 34 42 12 77 | **Les Petites Canailles** | 01 34 42 17 91 | **Relais Assistantes Maternelles** | 01 30 39 68 77 |
| **École primaire**<br>**Jean de la Fontaine** | 01 34 66 90 12 | **Lieu d'Accueil Enfants / Parents** | 01 30 39 93 35 | **Cantine** | 01 34 66 90 05 |

## SPORT, CULTURE ET ANIMATION

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Cinémas UGC** | 01 76 64 79 97 | | | | |
| **Club du Bel Automne** | 01 34 66 91 97 | **Médiathèque** | 01 34 66 96 05 | | |
| **FOOTBALL**<br>**E.S.B.** | 06 11 85 01 13 | **Pêche**<br>**Arc en Ciel de la Viosne** | 06 17 49 43 90 | | |
| **Maison Pour Tous** | 01 34 42 10 28 | **Tennis**<br>**T.C.B.** | 01 34 42 17 64 | | |

## ARTISTES ET ARTISANS D'ART

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Artiste peintre**<br>**Catherine Vandensteen** | 06 60 28 48 21 | **Ateliers Céramique**<br>**C. Wagenaar**<br>**D. Leroy-Terquem** | 01 34 66 91 93<br>09 75 97 94 50 | **Facteurs d'instruments**<br>Emile Jobin<br>Henri Gohin<br>Claire Soubeyran | 01 76 17 05 44 |

## ALIMENTATION, RESTAURATION….

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Boulangerie**<br>**Carrière** | 01 34 42 14 73 | **Commerçants ambulants**<br>Produits frais italiens<br>Domingo Pizza | 06 10 64 38 93<br>01 34 42 10 62 | **Café Restaurant**<br>**Salle de jeux**<br>**« Chez Jean-Claude »**<br>**Restaurant Onyx**<br>**Bar tabac brasserie de la Mairie** | 01 34 42 10 42<br><br>01 34 42 25 10<br>01 34 48 81 23 |

## BATIMENT

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Cheminée d'intérieur**<br>**Thierry Rolland** | 01 34 66 93 37 | **Maçonnerie, travaux généraux.**<br>EVVO | 01 34 66 90 10 | **Ravalement**<br>Les Artisans de la Façade | 06 07 61 10 64 |
| **Déménagement et garde-meuble**<br>**Fougeray- Flamant**<br>**Péreira** | 01 34 42 91 91<br>01 34 66 90 65 | **Menuiserie**<br>**TPI**<br>**Sermag**<br>**Vautier** | 01 34 66 99 71<br>01 34 42 75 55<br>06 66 92 65 44 | **Plomberie et chauffage**<br>**CPS 95**<br>**CA.SP** | 01 34 66 91 71<br>**06 03 84 28 81** |
| **Électricité générale**<br>**Emielec**<br>**Siélec** | 01 30 37 65 10<br>01 30 31 50 88 | **Paysagiste et entretien**<br>**IDF Paysage** | 01 34 42 11 15 | **Isolation**<br>**Plac'Acoustic** | 01 30 30 14 03 |

## RECEPTIONS ET EVENEMENTS

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Distribution de boissons**<br>**Alric** | 01 34 42 11 20 | **Organisateur**<br>**Lasalle** | 06 86 86 15 15 |
| **Traiteurs et location de salle**<br>**Ambiance et Réception** | 01 34 42 12 87 | | |

## VEHICULES

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Dépannage automobile**<br>Dominique Mesnier | 01 34 42 71 11 | **Moto, scooter et vélo**<br>**Morini Helit Moto** | 01 34 66 99 09 |
| **Garage automobile**<br>L.S. Autos | **01 34 42 10 16** | **Dépannage Remorqage**<br>**Jean Garage Autos** | 01 34 66 41 86 |

## AUTRES SERVICES

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Assurance**<br>**Innovassur ARIC** | 01 34 42 12 16 | **Immobiler**<br>**MegAgence** | 06 33 71 80 47 |
| **Banque**<br>**La Banque Postale** | 36 31 | **Taxi**<br>**M. Cazaly**<br>**M. Jonniaux** | 06 07 67 93 35<br>06 20 40 53 59 |

| **Carte Nationale d'Identité**<br>(Délai : 4 à 6 semaines environ) | |
|---|---|
| **Pour un majeur :** | **Pièces A à fournir :**<br>- Justificatif de domicile **à son nom** de moins de 3 mois.<br>- 2 photographies couleurs aux normes exigées<br>- Ancienne carte<br>- Autre pièce d'identité si carte expirée depuis + de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance datée de – de 3 mois<br>**Autre pièce à fournir en cas de première demande ;**<br>- Copie intégrale de l'acte de naissance datée de – de 3 mois |
| **Pour un mineur :**<br>**Obligatoire :**<br>**Présence du mineur à partir de 12 ans** | **Pièces A à fournir +**<br>**Pièces B à fournir :**<br>- Livret de famille.<br>- Carte d'identité du parent qui accompagne l'enfant pour le dépôt du dossier<br>**Autre pièce à fournir en cas de première demande ;**<br>**-** Copie intégrale de l'acte de naissance à la place de l'ancienne carte. |
| **Pour un mineur de parents divorcés :**<br>**Obligatoire :**<br>**Présence du mineur à partir de 12 ans** | **Pièces A + B à fournir +**<br>- Une photocopie du jugement de divorce.<br>**Autre pièce à fournir en cas de première demande ;**<br>**-** Copie intégrale de l'acte de naissance à la place de l'ancienne carte. |
| **Pour les naturalisés :** | - Justificatif de nationalité française, uniquement en cas de première demande. |

| Autres pièces désirées | Pièces à fournir : | OBSERVATIONS |
|---|---|---|
| Inscription sur les listes électorales | Pièce d'identité, justification de domicile de moins de 3 mois. Pour les changements de lieu de vote : ancienne carte d'électeur | Avoir 18 ans, nationalité française |
| Certificat d'autorisation de sortie de territoire, délivré aux mineurs de nationalité française | **Supprimé**<br>Une proposition de nouvelle loi est en cours de discussion | **Voir sur page 44 de ce bulletin municipal** |
| Livret de famille | **Pièces à fournir :**<br>**- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.**<br>**- Carte d'identité**<br>**- acte de naissance** | **Duplicata à demander à la Mairie du domicile** |
| Extrait d'acte de naissance | Indiquer date de naissance, noms et prénoms.<br>A demander à la mairie du lieu de naissance.<br>Joindre la photocopie de la carte d'identité et une enveloppe timbrée à votre adresse. | Français nés à l'étranger et étrangers naturalisés : Ministère des relations extérieures<br>BP 1056-44941 Nantes |
| Extrait d'acte de décès | Date du décès, nom et prénoms<br>(nom de jeune fille éventuellement)<br>A demander à la mairie du lieu de décès ou à la mairie du domicile du défunt | carte d'identité et livret de famille du demandeur.<br>Par courrier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. |
| Extrait d'acte de mariage | Indiquer la date du mariage, nom et prénoms<br>A demander à la mairie du lieu du mariage | Idem : acte de décès. |
| Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) | Imprimé à retirer en Mairie.<br>Demande par Internet :<br>**www.cjn.justice.gouv.fr** | Strictement personnel |

## Passeport Biométrique

Les demandes de passeport doivent être déposées, quel que soit le domicile du demandeur, dans l'une des communes suivantes :

| | | |
|---|---|---|
| - Argenteuil | - Garges les Gonesse | - Roissy en France |
| - Auvers sur Oise | - Gonesse | - Saint Gratien |
| - Beaumont sur Oise | - Goussainville | - Saint Leu la Foret |
| - Cergy | - Herblay | - Saint Ouen l'Aumône |
| - Domont | - L'Isle Adam | - Sannois |
| - Eaubonne | - Jouy le Moutier | - Sarcelles |
| - Ecouen | - Luzarches | - Soisy sous Montmorency |
| - Enghien les Bains | - Magny en Vexin | - Taverny |
| - Eragny sur Oise | - Marines | - Vigny |
| - Ermont | - Montmorency | - Villiers le Bel |
| - Franconville | - Pontoise | |

| DECLARATIONS | OU S'ADRESSER | DELAIS | PIECES A FOURNIR OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| Naissance | Mairie du lieu de naissance. Service état civil. | Les déclarations sont faites dans les trois jours qui suivent l'accouchement (jour de l'accouchement non inclus). En outre le dernier jour dudit délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. | Certificat d'accouchement délivré par le médecin ou la sage-femme. Livret de famille ou pièce d'identité des parents |
| Mariage | Mairie du domicile de l'un ou l'autre des futurs époux. Service état civil. | Les pièces doivent être déposées au moins 3 semaines avant la date du mariage. | S'adresser au service état civil 1 mois à l'avance pour la constitution du dossier. Démarches particulières pour les mineurs, les veufs, les divorcés, les étrangers, les réfugiés et les apatrides. Pour les enfants à légitimer : fournir un extrait de l'acte de naissance de chaque enfant. |
| Décès | Mairie. Service état civil. | 24 heures après le décès. | Présentation du livret de famille du défunt ou pièce d'identité, certificat de décès du médecin. |
| Reconnaissance | Mairie. Service état civil. | | Pour les reconnaissances anticipées : Certificat médical et justificatif logement.. Extrait d'acte de naissance de l'enfant et pièce d'identité des personnes qui désirent reconnaître. |

CPS 95

**Mr Denis GRANGIEN**
**Plombier - Chauffagiste**

**Copropriétés Prestations Services 95**
Z.A. des Quatre Vents - 53 bis chemin de Gérocourt
95650 Boissy l'Aillerie
Tél. : 01 34 66 91 71 - Fax : 01 34 42 73 00